

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734*03

Ministère chargé de
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Evolution de classement d'une Maroquinerie sur la commune de Pantin

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

HERMES SELLIER

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

EICHNER Bernhardt Directeur Général Hermès Services Groupe

RCS / SIRET

6	9	6	5	2	0	4	1	0	0	0	4	9	4
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique

Société par Actions simplifiée

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
1. Installations classées pour la protection de l'environnement	Site soumis à autorisation au titre de la rubrique 2360 et déclaration 2355, 2910.A2

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le site possède un Donné-Acte en date du 28 mai 2005 pour les rubriques 2355, 2360-2 et 2920-2b en déclaration au nom d'HERMES SELLIER. Suite à l'évolution du libellé de la rubrique 2910, le site a effectué une déclaration d'antériorité au titre de la rubrique 2910.A2 en date du 19 décembre 2019 pour 2 chaudières au gaz naturel de 926 kW unitaire soit une puissance thermique totale de 1,852 MW.

Des évolutions d'interprétation de la puissance électrique installée (prise en compte du compresseur d'air), sur les machines de coupe utilisées (machines numériques avec des puissances électriques unitaires plus importantes), le site est soumis à autorisation au titre de la rubrique 2360 et se doit de présenter une demande d'autorisation d'exploiter unique pour régulariser la situation administrative du site.

Aucune évolution n'est prévue sur le site, l'activité de fabrication et de réparation d'articles de maroquinerie en cuirs de bovins et peaux précieuses restera identique.

Le site possède un effectif de 168 personnes (artisans, personnel administratif, encadrement...). Il ne sera pas modifié.

Les horaires de présence couvrent la plage horaire 7h00-21h00. Il fonctionne en journée, 5 jours par semaine.

4.2 Objectifs du projet

Suite à une évolution de la réglementation 2360, des technologies des machines de coupe et de leur puissance, le site du CIA est à présent soumis à autorisation au titre de la rubrique 2360, sans avoir modifié son fonctionnement, son effectif ou ses activités. Suite à ce constat, HERMES SELLIER à réaliser un travail d'audit pour positionner le site du CIA par rapport aux contraintes réglementaires qui lui sont désormais applicables. Le passage du site de la déclaration à l'autorisation 2360 a mis en avant l'absence de rétention des eaux d'extinction d'un éventuel incendie.

L'activité est identique en déclaration ou en autorisation: l'évolution est liée au mode de calcul de la puissance totale à prendre en compte qui a évolué (compresseur d'air à prendre en compte) et aux remplacements des machines de coupe (puissance unitaire presque doublée).

Le volume d'activité, le volume de stockage des peaux restent identiques, et l'effectif également. Le changement de régime ICPE n'implique pas non plus d'évolution des risques.

Le site du CIA va donc déposer un dossier d'autorisation d'exploiter unique qui devra contenir une évaluation environnementale ou une étude d'incidence. D'ores et déjà, l'exploitant a prévu un budget pour réaliser durant l'année 2021, les travaux de mise en conformité et pouvoir contenir les eaux d'extinction d'un incendie dans le sous-sol du bâtiment.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Il n'est pas prévu de travaux sur le bâtiment, celui-ci étant existant. En effet, construit en 1926, il abritait initialement l'usine de fabrication des motobécans. L'usine a fermé en 1983, avant d'être réhabilité en 1989 pour la création d'un musée Le Centre International de l'Automobile (CIA) jusqu'en 2005.

La construction a gardé l'esprit usine des années après guerre avec une toiture en shed.

Les locaux sont aménagés sur les 2 niveaux sous-sol (restaurant d'entreprise, vestiaires, chaufferie, stockage PUIFORCAT des consommables et des produits finis conditionnés...) et rez-de-chaussée (accueil commun Maroquinerie, PUIFORCAT, Petit H et HBO ; ateliers de la Maroquinerie, stockage des peaux avec sas réception).

Les établissements PUIFORCAT (Orfèvrerie) font également partie du groupe HERMES et ne sont pas classés à ce jour au titre des ICPE (travail mécanique et traitement des métaux en dessous-des seuils de classement en déclaration).

Les entités sont mitoyennes et partagent en commun les utilités (chauffage, production d'eau glacée, TGBT, compresseur d'air) et les locaux sociaux (vestiaires, restaurant d'entreprise). A noter que le personnel de Petit H et HBO empruntent l'entrée commune par la rue Honoré d'Estienne d'Orves, traversent la cour commune et se rendent dans leurs locaux de travail dans des locaux loués au sein d'un bâtiment avec des tiers (ARES). Le restaurant d'entreprise est commun à la Maroquinerie, PUIFORCAT, Petit H et HBO.

Pour mettre en conformité le site, des aménagements seront effectués pour collecter les eaux d'extinction d'un incendie dans le sous-sol (les aménagements se feront en site occupés et consisteront à rendre étanches certains points ou empêcher l'écoulement de l'eau par les issues, portes d'accès). Les travaux se feront de jour, en semaine et n'impliqueront pas d'opérations bruyantes ou dégageant des poussières).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La réception de peaux tannées et teintées (provenant de la plate-forme logistique du groupe) et de bijoux (accessoires métalliques de fermeture, ou décoration) s'effectue au rez-de-chaussée avant d'être entreposé dans le local logistique. Les peaux de bovins sont posées sur racks et chevalets, les plus petites comme les agneaux ou les peaux précieuses sont enroulées sur des petites étagères. Les peaux arrivent déjà tannées et teintées.

Les peaux sont acheminées vers l'atelier de coupe. Les cuirs sont coupés (machines de coupe), puis assemblés essentiellement à la main au sein des ateliers "table". La majorité des opérations est manuelle, réalisées par les artisans. Les opérations de ponçage utilisent des machines implantées dans des locaux isolés et sous aspiration des poussières. Certaines étapes nécessitent l'utilisation de colle aqueuse, de teinture en quantité unitaire inférieure à 1 litre sur les établis (ou tables, une table par artisan).

Les déchets de fabrication sont les chutes de cuir après découpe, les poussières de ponçage et les bidons vides de colle et de teinture. Un des ateliers est spécialisé dans le SAV (réparations des sacs). Ainsi cet atelier peut être amené à réaliser les mêmes opérations que pour la fabrication d'un sac, sans les réaliser toutes sur un même sac.

La puissance électrique totale des machines travaillant le cuir est de 250 kW. En effet, le site possède des coupes centrales (morceaux de cuirs coupés envoyés sur d'autres sites du Groupe pour être montés à la table). Le site fonctionne 5 jours en horaire de journée.

Le site possède deux transformateurs à huile de puissance unitaire 1000 kVA. Les transformateurs contiennent 610 kg de diélectrique et sont équipés de rétention et de système de protection DGPT2 (Dégagement Gazeux Pression Température 2 seuils), deux compresseurs d'air de 7,5 kW unitaire et deux chaudières au gaz naturel de 590 kW thermique (locaux techniques au sous-sol).

Les articles sont expédiés une fois par jour dans des rolls métalliques vers le centre logistique du groupe (sans emballage). Le trafic camions réception cuir et expédition produits de maroquinerie est estimé à 25 camions ou utilitaires/j y compris les réceptions et expéditions liés à la préparation des repas de personnes au sein de la cuisine.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).
Le site de maroquinerie est soumis à Autorisation Environnementale Unique au titre de la rubrique 2360.
Il n'y aura pas de dépôt de Permis de Construire, pas de travaux de construction.
Le site n'est pas soumis au titre de la loi sur l'eau, les eaux de pluie sont raccordées au réseau public.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
bâtiment en rez-de-chaussée	5 850 m ²
emprise sous-sol	2 370 m ²
emprise extérieure (cour)	340 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

25 rue Honoré d'Estienne d'Orves
93 500 Pantin

parcelle 182 de la section AK

Coordonnées géographiques¹ Long. 2 ° 40' 75" 94 Lat. 48 ° 88' 97" 61

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche du site est à 2 965 mètres au Sud-Est: "Prairies humides au fort de Noisy". Elle est séparée du terrain par une zone entièrement urbanisée et des axes de circulation structurants. Le site est en zone urbaine dense où les espaces naturelles sont très limités.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone la plus proche du site couverte par un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope est implantée à 2 965 mètres au Sud-Est: "Glacis du fort de Noisy-le-Sec".
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude n'est pas concernée par un Parc Naturel Régional ou National. La Réserve Naturelle Régionale la plus proche est à plus de 14 kilomètres au Sud-Est du terrain.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de la Seine-Saint-Denis répertorie la rue Jules Auffret à 105 mètres à l'Est en catégorie 3, la RN3 à 215 mètres au Nord du site en catégorie 2 et la rue du Pré Saint Gervais en catégorie 5, à 260 mètres à l'Ouest du site. La parcelle est indirectement concernée par les niveaux de bruit des voies de circulation à fort trafic.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Pantin possède 6 Monuments Historiques. L'Eglise Saint Germain est implantée à 490 mètres au Nord-Est du site du CIA. Bien que non visible depuis l'Eglise, le site est dans le rayon de 500 mètres de protection de ce monument historique.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est installée au sein d'un bâtiment construit depuis 1926, il est en zone urbaine. La zone humide identifiée sur le site Carmen Ile de France la plus proche est située à proximité de la Cité de la Villette à 1 465 mètres au Nord-Ouest. Des axes de circulation structurant dont le périphérique séparent le terrain du projet de cette zone.

NSV

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La Commune de Pantin possède un Plan de Prévention des Risques Naturels Affaissements et Effondrements (Cavités Souterraines). Toutefois, le terrain n'est pas directement concerné par la zone à risques du PPRMT. La commune de Pantin n'est pas concernée par un Plan de Prévention des Risques Technologiques. Un Plan de Prévention des Risques de Mouvements de Terrain (PPRMT) a été prescrit par arrêté préfectoral n°2018-3332 du 10 janvier 2019 (Pantin, Les Lilas, le Pré-Saint-Gervais).
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le bâtiment a été construit en 1926 et abritait l'usine Motobécane. En 1989, après la fermeture de l'usine, le site a été réhabilité pour accueillir un musée automobile (CIA). Il n'est pas référencé sur la base de données BASOL. L'usine Motobécane est référencée IDF9302411 sur la base de données Basias (mécanique industrielle, fabrication de motocycles et de bicyclettes et véhicules pour invalides, dépôt de liquides inflammables), pour une activité de 1925 à 1983.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'usine à puits de la commune de Pantin possède 4 forages d'ult me secours en cas de soucis majeurs sur les champs captants situés en bord de Seine, Marne ou Oise. L'usine est implantée au Nord de la commune de Pantin de l'autre côté du Canal de l'Ourcq. Les périmètres de protection du captage immédiat et rapproché ne touchent pas le terrain du CIA.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche est à 550 mètres au Sud du site. Il s'agit de la Cité-Jardin du Pré Saint-Gervais.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La plus proche zone Natura 2000 est à 3000 mètres au Sud-Est du site (voir cartographie en annexe n°6). Il s'agit d'une des 14 entités de la Zone de Protection Spéciale "Sites de Seine-Saint-Denis": Parc Départemental de la Courneuve.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est Le Parc des Buttes Chaumont implanté à 1 790 mètres au Sud-Ouest du site CIA.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le fonctionnement d'une maroquinerie n'est pas consommatrice d'eau de procédé. Les volumes prélevés sont liés aux usages sanitaires et à la cuisine (fabrication des repas, lavage...). Ils représentent au maximum 21 m3/j et sont prélevés sur le réseau potable public (soit 4620 m3/an).
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'est pas prévu de travaux, aucun drainage n'est à réaliser. Il n'y a pas d'incidence sur les masses d'eau souterraines. Des aménagements seront effectués pour collecter les eaux d'incendie dans le sous-sol et éviter qu'elles s'écoulent dans les rues bordants le site.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'est pas prévu de travaux qui impliqueraient des déblais à évacuer.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le bâtiment existe depuis 1926. Il n'est pas prévu de travaux faisant appel à des matériaux.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est déjà imperméabilisé et construit depuis 1926, il est au coeur d'une zone urbaine dense et ceinturé par 3 voies de circulation.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les zones de Protection Spéciale sont à 3000 mètres au minimum du terrain du projet. Aucun lien hydrographique ne relie le site aux ZPS identifiées. Entre le site et les ZPS, les zones urbaines sont denses, les axes de communication sont fracturants et ne permettent aucune communication entre le terrain et les zones NATURA 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les zones sensibles (Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope, ZNIEFF) sont séparées par des éléments fractionnant comme le périphérique et sont suffisamment éloignées du site du CIA.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le bâtiment est déjà construit. Il ne consommera aucun espaces naturels, agricoles ou forestiers.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du CIA rue Honoré d'Estienne d'Orves n'est pas concerné par un risque technologique.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas en zone inondable, en zone de sismicité très faible et il n'est pas concerné par le risque d'effondrement de cavité souterraine présent sur une partie de la commune de Pantin.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'activité de fabrication de sacs et petites maroquinerie en cuir n'est pas à l'origine de risque sanitaire. Les cuirs arrivent déjà tannés et teintés. Les colles utilisées sont aqueuses.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain n'est pas concerné par un risque sanitaire. Les établissements autour du terrain (centres de formations, garages) ne présentent pas ce type de risque.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les modes doux sont privilégiés et le site est à 500 mètres d'une station de métro (ligne 5). Les véhicules lourds représentent au maximum 25 camions par jour au total dont 12 pour l'activité de maroquinerie et 3/j pour le fonctionnement du restaurant. Les petits porteurs sont de 10/j pour la maroquinerie.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le fonctionnement d'une maroquinerie est à l'origine de niveaux de bruit liés au fonctionnement de certains équipements (dépoussiérage des zones de ponçage dans des locaux techniques, eux-mêmes à l'intérieur du bâtiment). Dans une moindre mesure, les mouvements de véhicules sont à l'origine de bruit. Le bâtiment est construit au sein d'une zone urbaine avec 3 façades donnant sur les rues.

BS

	<p>Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>La fabrication de sacs à main n'est pas à l'origine d'odeurs. La fabrication des repas du personnel pourra être à l'origine d'odeurs de cuisine (à l'échelle de repas par jour).</p> <p>Les activités présentes autour du site ne sont pas à l'origine d'odeurs (centres de formation, voies de circulation, immeubles d'habitations).</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site de la maroquinerie ne possède pas d'équipements engendrant des vibrations.</p> <p>Les activités urbaines mitoyennes du terrain d'emprise du projet, ne sont pas à l'origine de vibrations.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les seules sources lumineuses extérieures sont les luminaires de sécurité sur la rue Beaurepaire pour l'éclairage du quai de livraison/expédition. Ces derniers sont éteints en dehors des heures de fonctionnement du site. Il n'y a pas d'enseigne lumineuse.</p> <p>Les 3 voies de circulation présentes autour du bâtiment possède un éclairage urbain y compris en période nocturne.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>La fabrication d'articles de maroquinerie en cuir et à l'origine de poussières de cuir lors du ponçage. Les ponceuses sont équipées de dépoussiéreurs pour retenir les poussières. En sortie de dépoussiéreur, la concentration en poussières est inférieure au seuil de détection (rejet à l'extérieur quasi nul). Le chauffage du bâtiment s'effectue par une installation de combustion au gaz naturel qui rejette de la vapeur d'eau et des oxydes d'azote (pas de poussières, ni de dioxyde de soufre).</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Le nettoyage des équipements utilisant de la colle aqueuse engendre des rejets liquides qui sont collectés et évacués en tant que déchets liquides (fontaines lessivielles).</p> <p>Il n'y a pas d'eaux usées industrielles rejetées au réseau public.</p> <p>Pas d'eau de refroidissement.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Le fonctionnement du site est à l'origine d'eaux sanitaires des employés du site. La cuisine et le réfectoire sont également à l'origine d'eaux usées. Ces effluents sont traités par un bac dégraisseur. Ces eaux usées ainsi que les eaux de lavage des autolaveuses sont raccordées au réseau public unitaire dont l'exutoire est la station d'épuration inter-urbaine. Au maximum un volume de 21m³/j est rejeté au réseau public. Les eaux de pluie de toiture et de la cour intérieure sont collectées et raccordées au réseau public unitaire depuis la construction du bâtiment.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les déchets produits par une maroquinerie sont assez limités: chutes de cuir valorisées sur d'autres activités, déchets d'emballage valorisés, déchets de bureaux, déchets organiques de fabrication de repas et du réfectoire, qui sont valorisés. Les déchets organiques sont entreposés dans des locaux réfrigérés. Les bennes à déchets sont entreposées dans la cour intérieure. Elles ne sont pas visibles depuis l'extérieur. Les déchets de maintenance sont traités par des sociétés dûment autorisées.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le bâtiment est existant, il possède très peu de façades directement visibles depuis les rues.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le bâtiment existe depuis de nombreuses années au sein du quartier (1926). Il a été acheté par le groupe après avoir abrité l'usine Motobécane puis à partir de 1989 à la fermeture de l'usine, un musée automobile.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le bâtiment existe depuis de nombreuses années à cet emplacement. L'activité de maroquinerie a débuté en 2005 et a été développée au sein du bâtiment au fur et à mesure des années.

Le site fonctionne depuis plusieurs années, les consommations d'eau, les rejets d'eau et la production de déchets existent déjà. Le chauffage du bâtiment au gaz naturel existe depuis la création du bâtiment en Musée automobile. Les eaux de pluie de toiture et de la cour sont raccordées au réseau public unitaire depuis l'aménagement du réseau public (le bâtiment a été construit en 1926).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

L'activité artisanale de maroquinerie présente peu d'impact. Les eaux de pluie de toiture et de la cour intérieure sont rejetées au réseau public unitaire. Les eaux usées sont de type domestiques (eaux des sanitaires et eaux de la cuisine). Elles sont traitées par la station d'épuration intercommunale. Les colles sont aqueuses sans COV. Les poussières de cuirs sont aspirées en sortie des ponceuses par des dépoussiéreurs équipés de filtres. Les quelques chutes de cuir sont valorisées, les déchets d'emballage collectés et traités par des entreprises habilitées. Le trafic véhicules lourds est au maximum de 15/j, petits porteurs au nombre de 10/j. Les modes doux sont privilégiés pour le personnel (vélo, transports en commun). Les mesures de bruit réalisées en été 2020 ont montré que le site respecte les niveaux de bruit réglementaires en limite de propriété et au droit des Zones à Emergence Réglementée les plus proches du site.

Les produits liquides (colles, teintures) en petits contenants sont entreposés sur des bacs de rétention.

Le site possède une installation de combustion au gaz naturel pour le chauffage du bâtiment, qui existait déjà lorsque le bâtiment était un musée.

Le site n'a pas été construit avec un rétention des eaux d'extinction d'un éventuel incendie. Toutefois, afin de mettre en conformité le site, il est inscrit au budget de 2021 la réalisation des travaux pour palier ce point et permettre de contenir les eaux dans le sous-sol.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des évolutions d'interprétation de rubriques et des remplacements de certaines machines, un dossier d'Autorisation Environnementale Unique doit être déposé pour le site CIA.

Il semble qu'une étude d'incidence soit suffisante pour ce type d'activité et au regard du faible enjeu de préservation de la biodiversité liés au terrain d'implantation de l'activité existante. Les activités de la maroquinerie ont une incidence limitée sur les populations vivant et travaillant autour du site. Les impacts d'une maroquinerie sont limités, et le site possède des mesures de prévention liées au rejet de poussière. Ainsi, l'activité de maroquinerie présentée par le site CIA ne remet pas en cause les conditions de vie des habitants du quartier. Les rejets d'eaux usées existent déjà dans le réseau public. Les mesures de bruit réalisées en été 2020 ont montré que le site est conforme au droit des habitations les plus proches.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; <input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; <input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; <input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; <input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. <input checked="" type="checkbox"/>

Ro

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

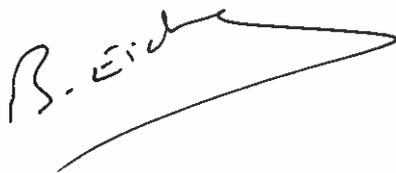
9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Pantin

le 15/12/2020

Signature





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de
l'environnement

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

**NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**

Personne physique

Adresse

Numéro

Extension

Nom de la voie

Code Postal

Localité

Pays

Tél

Fax

Courriel

@

Personne morale

Adresse du siège social

Numéro

Extensio
n

Nom de la voie

Code postal

Localité

Pays

Tél

Fax

Courriel

@

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom

Prénom

Qualité

Tél

Fax

Courriel

@

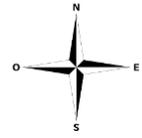
En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

Co-maîtrise d'ouvrage

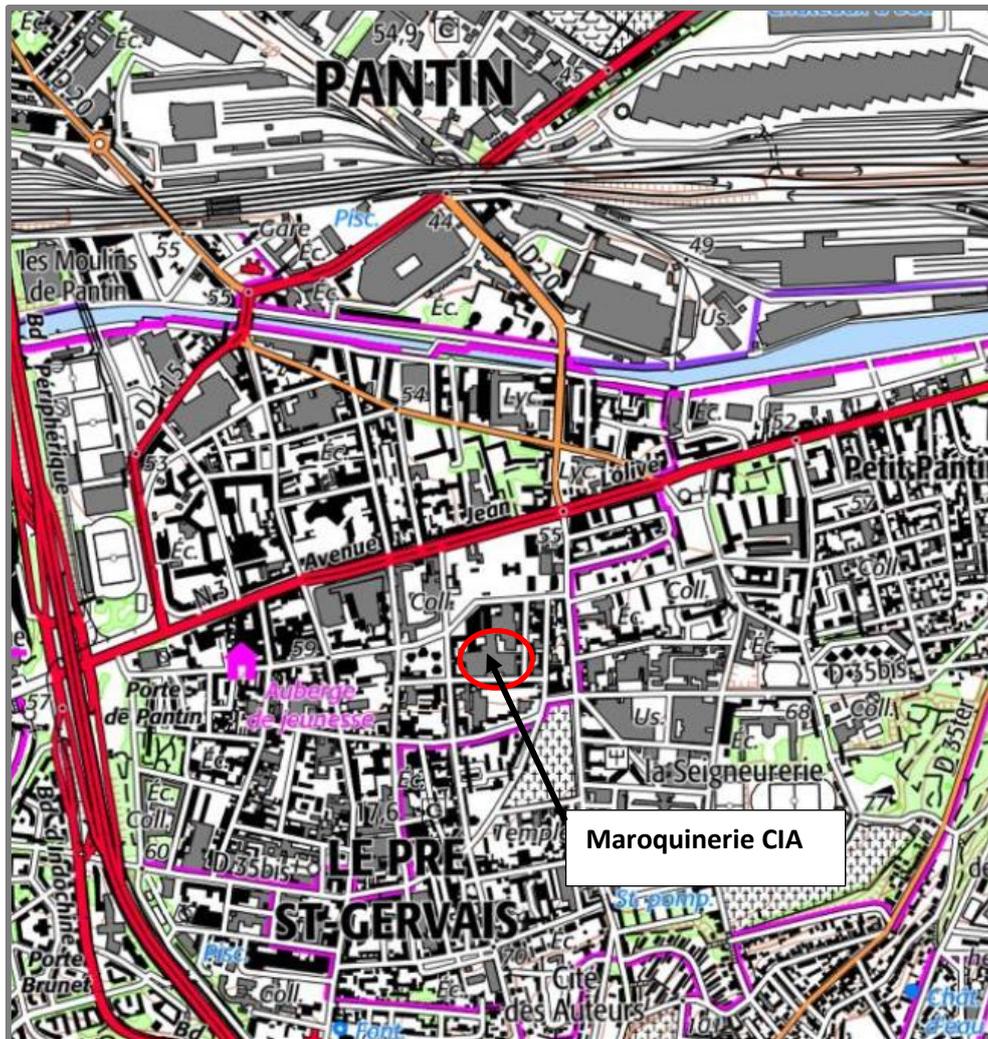
HERMES SELLIER
Maroquinerie du CIA
Cas par Cas

Annexe n° 2 : Plan de situation

PLAN DE SITUATION

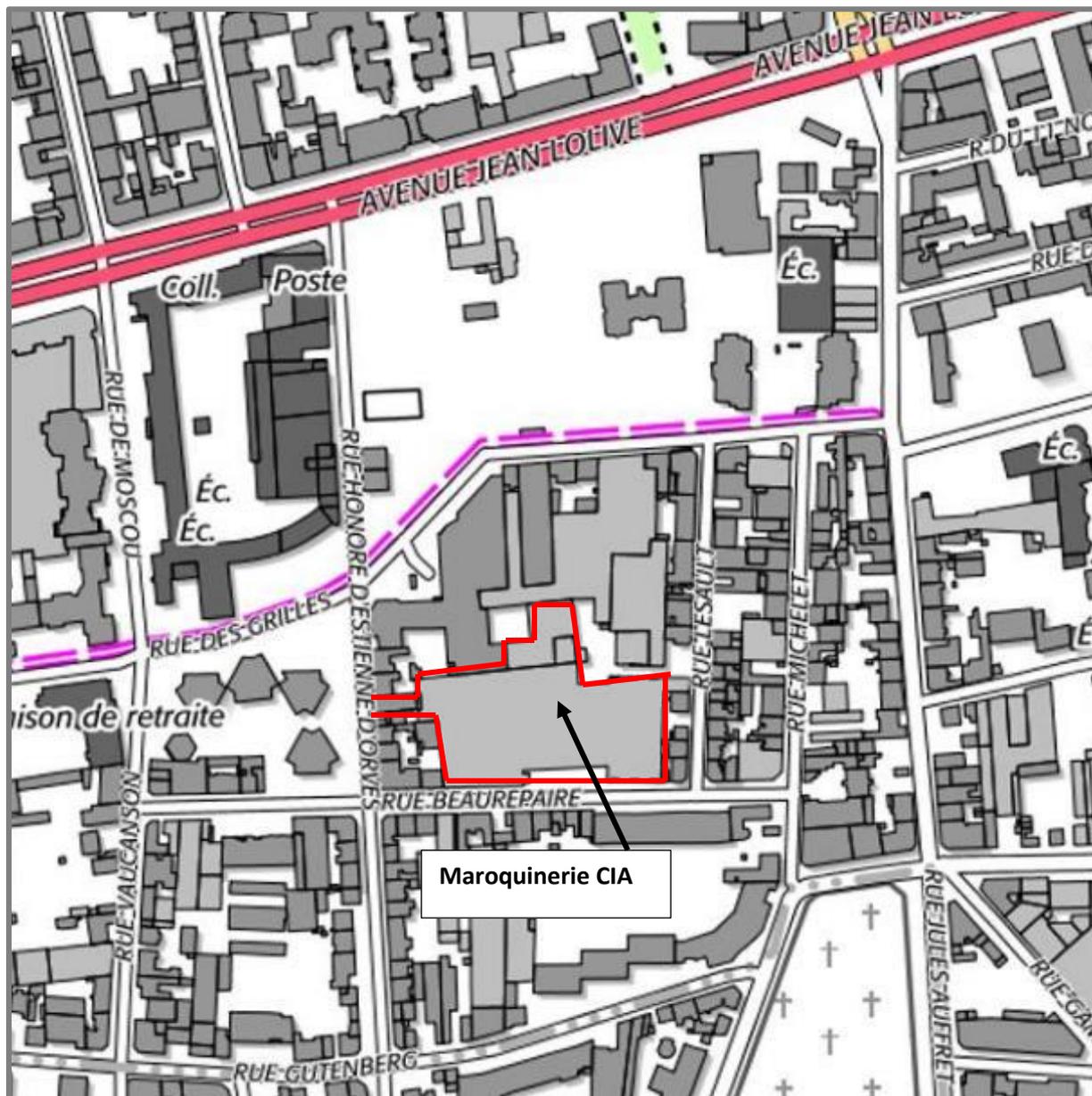


Extrait carte IGN au 1/25000 :



Source : Géoportail

Le site de la Maroquinerie CIA est implanté en zone urbaine, 25 rue Estienne d'Orves à Pantin (93). L'accès piétons est situé 25 rue Estienne d'Orves et un quai de chargement – déchargement est situé rue Beaurepaire.



Source : Géoportail

La photo aérienne permette de localiser le site dans son environnement : le site étant positionné en zone urbaine, il est contraint par des axes urbains et des bâtiments mitoyens.



Source : Google Map

HERMES SELLIER
Maroquinerie du CIA
Cas par Cas

Annexe n° 3 : Photographies du terrain

PHOTOGRAPHIES DU SITE

La Maroquinerie est exploitée au sein d'un bâtiment existant qui abritait l'ancien Centre International de l'Automobile (CIA), au cœur d'une zone urbaine de Pantin.

La photographie ci-après est celle de l'entrée piétonne du site 25 rue Estienne d'Orves.





Vue du bâtiment depuis la rue Beaurepaire

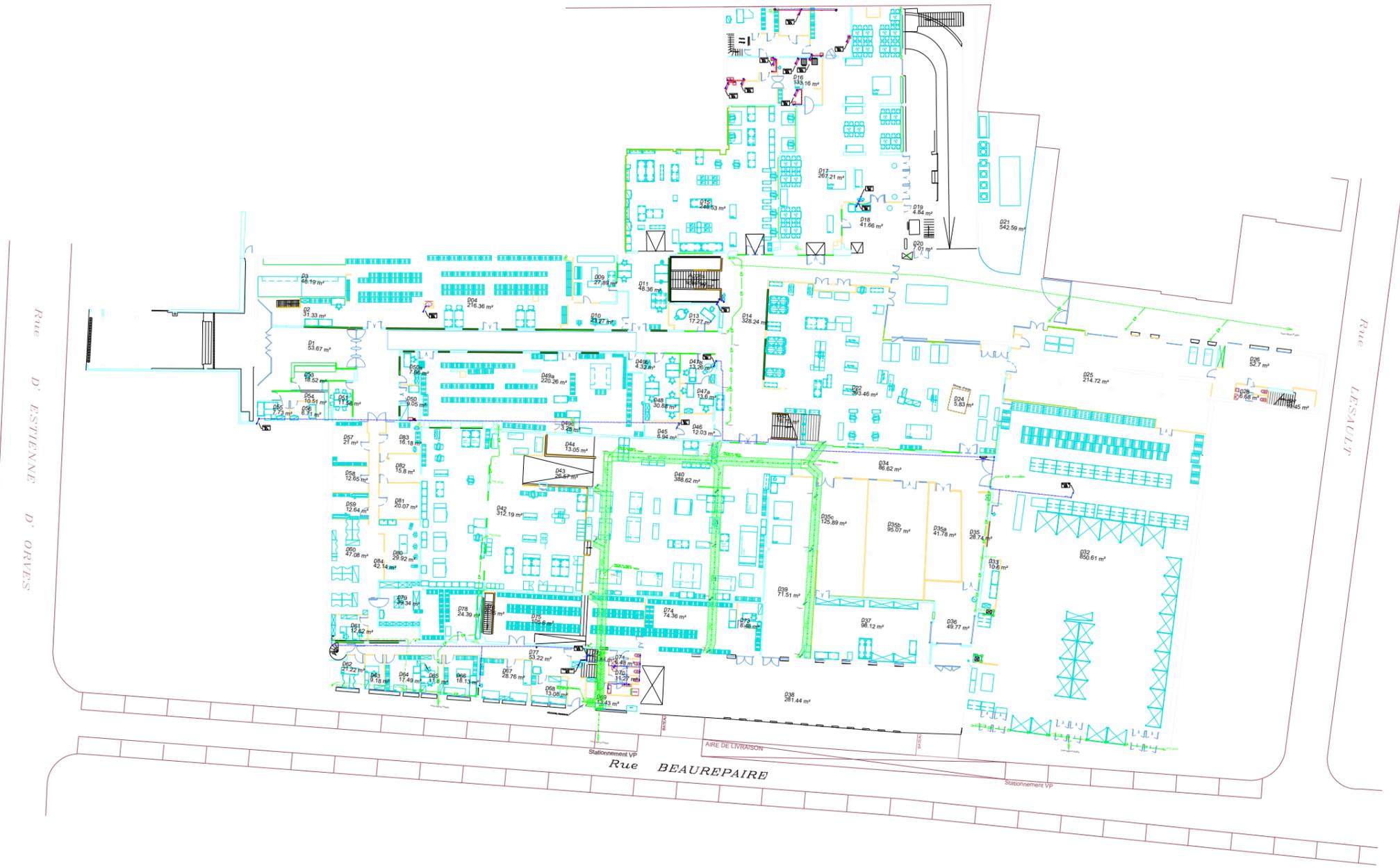


Vue du bâtiment depuis la rue Beaurepaire : zone de chargement-déchargement des camions

HERMES SELLIER
Maroquinerie du CIA
Cas par Cas

Annexe n° 4 : Plan du projet

A noter que le site étant existant, le plan fourni est un plan de rez-de-chaussée du bâtiment avec réseaux.



CIA
25, Rue d'Estienne d'Orves

Maître D'ouvrage **SCI AUGER - HOCHÉ**
24 rue du Faubourg Saint Honoré
75008 PARIS

Maître d'Oeuvre

MGC PROJECT
B.E.T. Plomberie, Assainissement, VRD,
Recherche de fuite et inspection Télévisée
30 rue du Ballon - 93160 NOISY LE GRAND

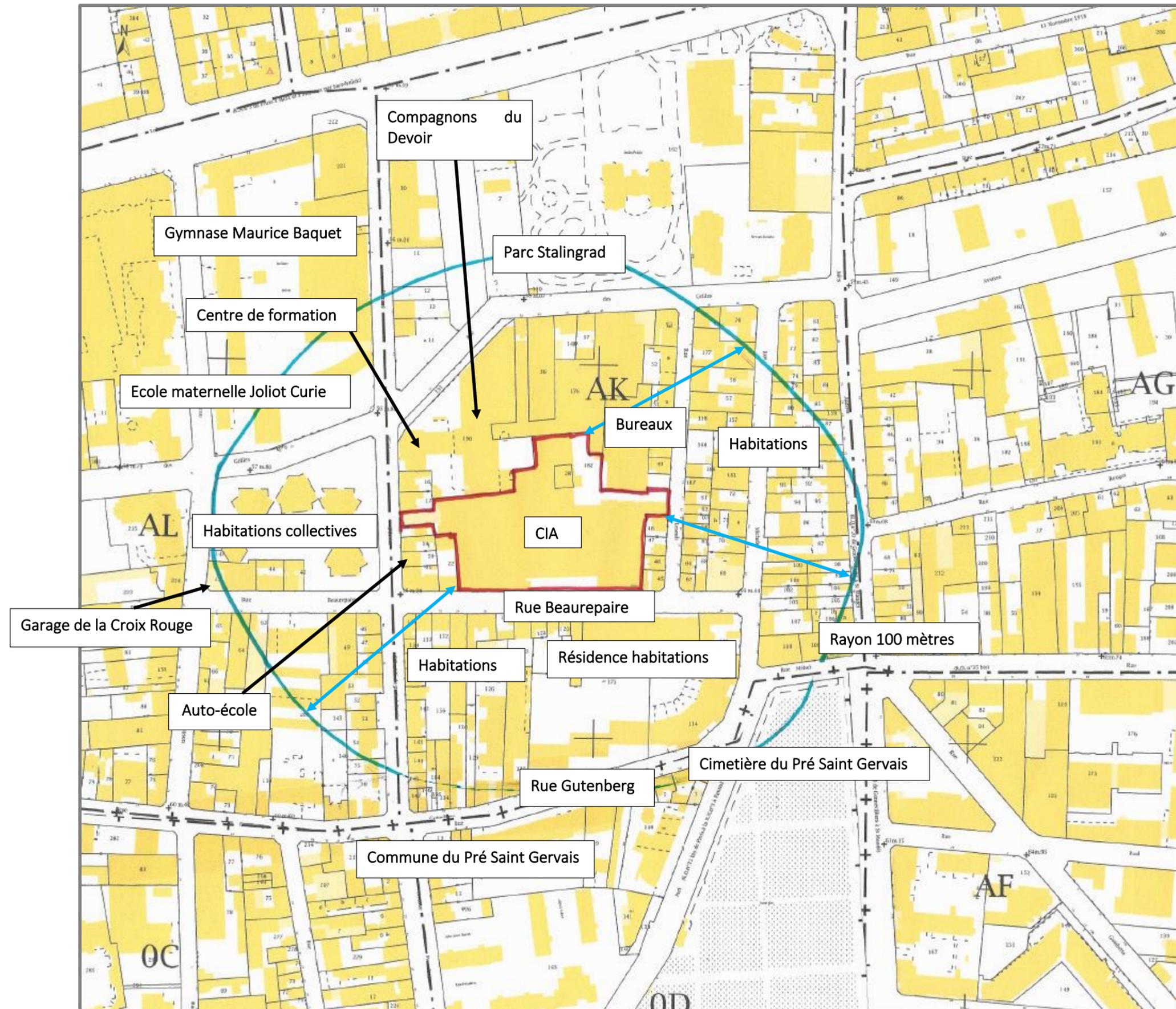
Plan
**PLAN RESEAUX D'ASSAINISSEMENT PROJET
ATELIER COUPE BOVINS/OVINS ET PUIFORCAT**

Dossier N°	Modifications	Dates	Noisy le Grand le: 13/09/17
	A - Création	22/02/17	
	B - Modification suite à investigation.	17/08/17	
	C - Projet de réfection.	13/09/17	

Plan N°	AS 01	Dessiné par : M.G							
Echelles	1/200e	Vérifié par : M/MC							
		Indice plan	<table border="1"> <tr> <td>A</td> <td>B</td> <td>C</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>	A	B	C			
A	B	C							

HERMES SELLIER
Maroquinerie du CIA
Cas par Cas

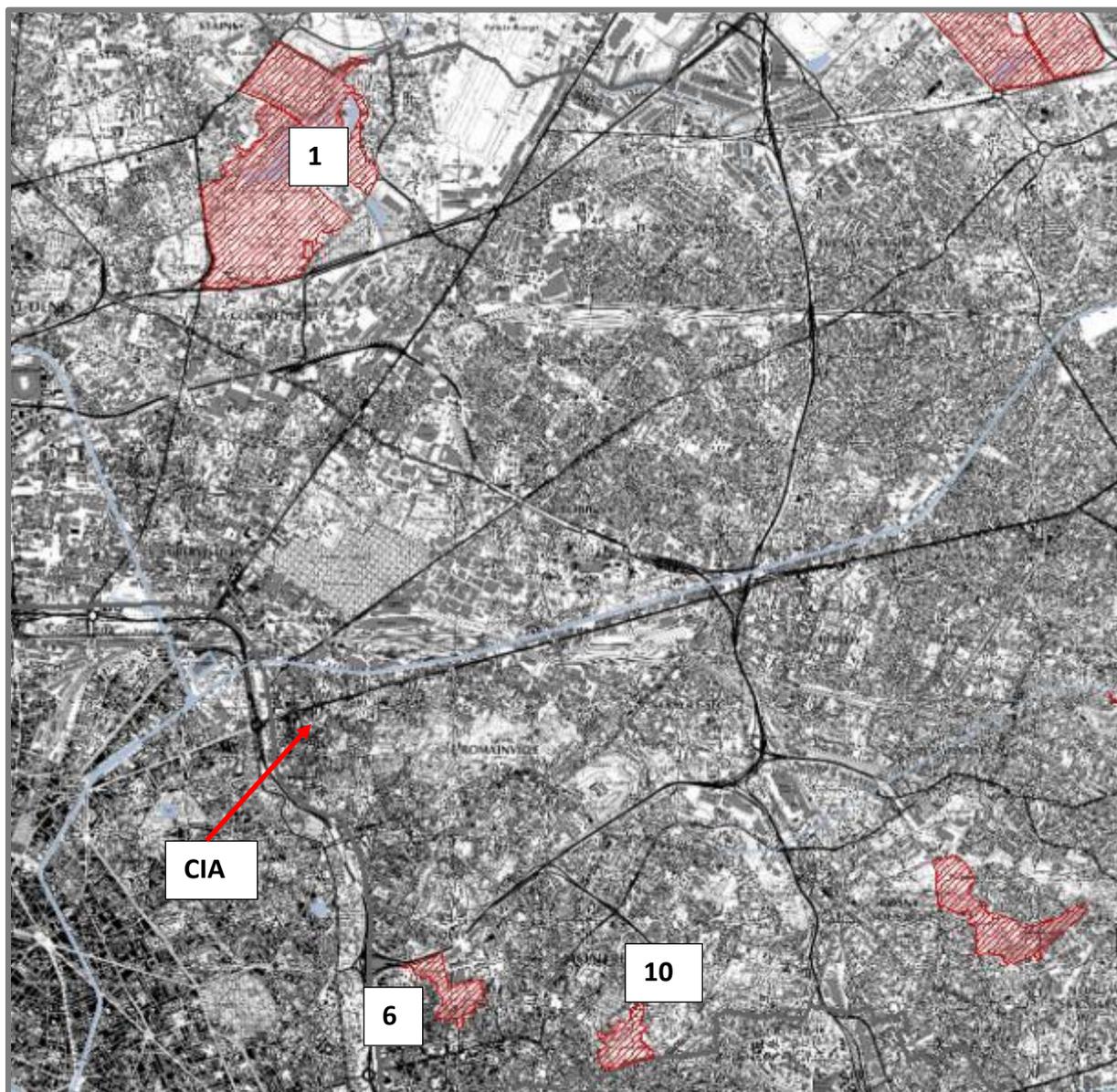
Annexe n° 5 : Plan des abords



HERMES SELLIER
Maroquinerie du CIA
Cas par Cas

Annexe n° 6 : Position du site par rapport aux zones
NATURA 2000

Implantation du site CIA par rapport aux NATURA 2000 les plus proches



Source : Carmen DRIEE Ile de France

Le site du CIA est à proximité de la NATURA 2000 : ZPS FR112013 - SITES DE SEINE-SAINT-DENIS composé de 14 grandes entités :

1. Parc départemental de la Courneuve à 4 990 mètres au Nord du bâtiment
2. Parc départemental de l'île Saint-Denis
3. Parc départemental du Sausset
4. Bois de la Tussion

5. Parc départemental de la Fosse Maussoin
6. Parc départemental Jean Moulin les Guilands à 3 000 mètres au Sud-Est du site
7. Futur parc départemental de la Haute Isle
8. Promenade de la Dhuis
9. Plateau d'Avron
10. Parc des Beaumont à Montreuil à 4 750 mètres au Sud-Est du site
11. Bois de Bernouille à Coubron
12. Forêt de Bondy
13. Parc national de Sevrans
14. Bois des Ormes



Source : INPN

Le site CIA objet du présent Cas par Cas est donc implanté à minima à 3 000 mètres des 3 sites de la NATURA 2000 Sites de Seine-Saint-Denis les plus proches.

Il n'existe pas de lien direct (et notamment hydraulique) avec ces espaces NATURA 2000. Des axes fracturant telles que des voies de circulation à fort trafic séparent le site CIA de ces zones NATURA 2000.

Rapport d'essais

N° D4075092/2001 - 1/ 1 M00

Référence client | 2020 0513 5174



Mesures de bruits aériens en environnement

Entreprise | HERMES SELLIER

Etude d'impact sonore

Adresse de facturation | GELLOT-VIOT CONSEIL
23 RUE PONSARDIN
51100 REIMS

Lieu de réalisation des essais/mesures/contrôles | HERMES SELLIER
25 RUE HONORE D'ESTIENNE-D'ORVES
93500 - PANTIN

Périodicité | Ponctuelle

Représentant de l'entreprise | Mr BEN AISSA

Dates de vérification | 23/07/2020 au 23/07/2020

Pièces jointes | Cf. annexes

Intervenant(s) DEKRA Industrial | MAURA Maxime

Destinataires du rapport | Mr BEN AISSA

Rédacteur du rapport | MAURA Maxime

Date du rapport | Ce rapport a été validé et transmis par mail le 31/08/2020

Nom, fonction, visa du signataire | MAURA Maxime
Ce rapport a été validé électroniquement selon les procédures internes DEKRA en vigueur et est valable sans signature.



Reproduction partielle interdite sans accord écrit de DEKRA Industrial.

DEKRA Industrial S.A.S.
Siège Social : PA Limoges Sud Orange, 19 rue Stuart Mill – 87000 LIMOGES
www.dekra-industrial.fr – N°TVA FR 44 433 250 834
S.A.S. au capital de 8 628 320 € – SIREN 433 250 834 RCS LIMOGES – NAF 7120B

ACTIVITÉ MESURES Ile de France
11-13, avenue Georges Politzer
78190 TRAPPES
Tél. : 01.30.68.80.30 Fax. 01.30.68.24.08

Ce rapport est une version : définitive partielle provisoire

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
1. OBJET DES MESURES	3
2. SYNTHESE NON TECHNIQUE	3
3. MODALITES D'INTERVENTION	4
3.1. METHODOLOGIE DE MESURES	4
3.2. ECART A LA NORME.....	5
3.3. MATERIEL UTILISE ET REGLAGE DES APPAREILS.....	5
3.4. CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT DE L'INSTALLATION	5
3.5. IMPLANTATION DU SITE	6
3.6. EMBLEMES DES POINTS DE MESURES.....	7
3.7. CONDITIONS METEOROLOGIQUES.....	8
4. SYNTHESE DES RESULTATS ET CONCLUSIONS.....	9
4.1. REFERENTIEL REGLEMENTAIRE	9
4.2. RESULTATS	9
4.3. CONCLUSIONS	11
5. ANNEXES	12

1. Objet des mesures

L'objet de la présente étude est d'évaluer l'impact sonore engendré par l'activité de la société HERMES SELLIER à PANTIN (93500), conformément à la réglementation relative à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les installations classées.

2. Synthèse non technique

Contexte de la mission	Ce rapport constitue l'étude d'impact sonore du site HERMES SELLIER. Cette étude a été réalisée selon l' arrêté Ministériel du 23 janvier 1997 .
Sources de bruit sur le site	Les sources de bruit identifiées sont les deux groupes froids en toiture, les extracteurs de la cuisine en toiture et les extracteurs climatisations placés en façade du bâtiment en face du 36 Rue Beaurepaire.
Investigations de terrain	Un total de 5 points de mesures a été retenu. Les mesures sont effectuées : - en limite de propriété de l'entreprise. - en limite de zones à émergence réglementée.
Résultats	<ul style="list-style-type: none">▪ L'impact sonore engendré par l'activité de la société HERMES SELLIER à PANTIN (93500), est conforme aux exigences de l'arrêté précité.

3. Modalités d'intervention

3.1. Méthodologie de mesures

Les mesures ont été effectuées conformément à :

- L'annexe technique de **l'arrêté ministériel du 23 janvier 1997** relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les Installations classées pour la protection de l'environnement sans déroger à aucune de ses dispositions.
- La **norme NF S 31-010** de décembre 1996 relative à la caractérisation et au mesurage des bruits de l'environnement méthode expertise.

Les mesures sont effectuées :

- en limite de propriété de l'entreprise.
- en limite de zones à émergence réglementée.

La détermination des émergences se fera par différence des mesures de niveau de bruit ambiant ($L_{Aeq,Tpart}$) et de niveau de bruit résiduel ($L_{Aeq,Tres}$) (Cf. *Définitions en annexe*).

Les niveaux de bruit résiduel sont mesurés, société à l'arrêt (l'arrêt des installations ayant été organisé avec le responsable du site).

L'acquisition des niveaux sonores est réalisée, pendant une période représentative du fonctionnement normal de l'entreprise.

Une analyse spectrale par bandes de fréquences, en chaque point de mesure, permet de déterminer la présence éventuelle d'une tonalité marquée.

3.2. Ecart à la norme

Ecart	Impact possible sur le résultat
Aucun	/

3.3. Matériel utilisé et réglage des appareils

La liste du matériel utilisé est détaillée en annexe 1.

Les sonomètres utilisés sont des appareils de classe 1 faisant l'objet de vérifications périodiques réglementaires conformément à l'arrêté du 27 octobre 1989 relatif à la construction et au contrôle des sonomètres.

Ils sont calibrés avant chaque série de mesures et une vérification de la dérive est effectuée à la fin de la série. L'écart entre les valeurs lues avant et après les mesurages était inférieur à 0,5 dB.

Réglage :

Temps d'intégration : 1 seconde.

Filtre de pondération A pour l'acquisition des niveaux sonores.

Pas de pondération pour l'analyse spectrale permettant la détermination de l'éventuelle présence de tonalité marquée.

3.4. Conditions de fonctionnement de l'installation

Principales sources de bruit sur le site :

Les sources de bruit identifiées sont les deux groupes froids en toiture, les extracteurs de la cuisine en toiture et les extracteurs climatisations placés en façade du bâtiment en face du 36 Rue Beaurepaire.

Horaires de fonctionnement :

L'installation fonctionne 24h sur 24 en discontinus.

Les bureaux sont ouverts de 07h00 à 20h00.

3.5. Implantation du site

Le site est situé en plein quartier d'habitation :



Photo aérienne de l'implantation du site HERMES SELLIER à PANTIN (93500)

3.6. Emplacements des points de mesures

Les emplacements des points de mesure ont été déterminés en accord avec le client en fonction de l'implantation géographique du site et des sources de bruit.

POINTS	SITUATION
POINTS EN LIMITE DE PROPRIÉTÉ	
1	Point situé en terrasse en limite de propriété Nord du site. <i>Microphone placé à 1,5m de hauteur par rapport au sol.</i>
2	Point situé en terrasse en limite de propriété Ouest du site. <i>Microphone placé à 1,5m de hauteur par rapport au sol.</i>
3	Point situé en terrasse en limite de propriété Sud-ouest du site. <i>Microphone placé à 1,5m de hauteur par rapport au sol.</i>
4	Point situé en terrasse en limite de propriété Est du site. <i>Microphone placé à 1,5m de hauteur par rapport au sol.</i>
POINTS EN ZER ou au niveau d'un tiers	
1	Au même emplacement.
2	Au même emplacement.
3	Au même emplacement.
4	Au même emplacement.
A	Point situé au 36 Rue Beaurepaire. <i>Microphone placé à 1,5m de hauteur par rapport au sol.</i>
POINT POUR L'ESTIMATION DE NIVEAU DE BRUIT RÉSIDUEL	
1	Au même emplacement.
2	Au même emplacement.
3	Au même emplacement.
4	Au même emplacement.
A	Au même emplacement.

(cf. plan de situation en annexe)

3.7. Conditions météorologiques

Les conditions météorologiques peuvent avoir une influence sur les mesures lorsque la distance source-récepteur est supérieure à 40 m. Lorsque la distance est inférieure à 40 m, cette influence est négligeable.

Le tableau ci-dessous permet d'apprécier l'impact des conditions météorologiques relevées in situ sur les niveaux sonores mesurés.

Point	Date	Heure	Conditions météorologiques	Codification NF S 31-010	Influence
JOUR					
1	23/07/2020	16h00 à 22h00	Ciel dégagé, vent faible, chaussée sèche	U3/T2	Z (<40m)
2					
3					
4					
A					
NUIT					
1	23/07/2020	22h00 à 23h30	Ciel dégagé, vent faible, chaussée sèche	U3/T4	Z (<40m)
2					
3					
4					
A					

- : Etat météorologique conduisant à une atténuation très forte du niveau sonore.
- : Etat météorologique conduisant à une atténuation forte du niveau sonore.
- Z : Effets météorologiques nuls ou négligeables.
- + : Etat météorologique conduisant à un renforcement faible du niveau sonore.
- + + : Etat météorologique conduisant à un renforcement moyen du niveau sonore.

4. Synthèse des résultats et conclusions

4.1. Référentiel réglementaire

Les valeurs mesurées ont été comparées à l'arrêté Ministériel du 23 janvier 1997 relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les installations classées pour la protection de l'environnement.

4.2. Résultats

Les indicateurs acoustiques sont destinés à fournir une description synthétique d'une situation sonore complexe :

1- Contrôles des niveaux de bruits admissibles en limite de propriété :

L'indicateur utilisé est le niveau équivalent de bruit ambiant mesuré $LA_{eq,T}$ sur les différents intervalles de mesurage.

2- Contrôle de l'émergence :

Dans le cas général, l'indicateur d'émergence est la différence entre les niveaux de pression continus équivalents pondérés du niveau sonore ambiant (avec l'activité de la société contrôlée) ($LA_{eq, T_{part}}$) et du niveau sonore résiduel (sans l'activité de la société contrôlée) ($LA_{eq, T_{res}}$) :

$$E = LA_{eq, T_{part}} - LA_{eq, T_{res}}$$

Dans certaines situations particulières, cet indicateur n'est pas suffisamment adapté, par exemple en cas de bruit intermittents, porteurs de beaucoup d'énergie mais qui ont une durée d'apparition suffisamment faible pour ne pas présenter à l'oreille d'effet de « masque » du bruit de l'installation.

Une telle situation se rencontre notamment lorsqu'il existe un trafic très discontinu. Ainsi, dans le cas où la différence $LA_{eq} - L_{50\%}$ est supérieure à 5 dB (A), on utilise comme indicateur d'émergence la différence entre les indices fractiles $L_{50\%}$ calculés sur le niveau sonore ambiant (avec l'activité de la société contrôlée) ($L_{50\%, T_{part}}$) et sur le niveau sonore résiduel (sans l'activité de la société contrôlée) ($L_{50\%, T_{res}}$).

$$E = L_{50\%, T_{part}} - L_{50\%, T_{res}}$$

TABLEAU DE RÉSULTATS :

Légende :

C = Conforme **NC** = Non conformeL'indicateur en **gras souligné** est l'indicateur retenu pour le calcul de l'émergence.

		Période JOUR 07h – 22h				
POINT		1	2	3	4	A
Point en limite de propriété :		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
En Zone à Emergence Réglementée :		<input checked="" type="checkbox"/>				
Niveau de bruit Ambiant	LAeq retenu	54	47.5	51.5	48	49.5
	L_{50%} retenu	52	46	51.5	45	43.5
	Valeur limite autorisée en limite de propriété pour le LAeq	70	70	70	70	/
	Conformité niveau en limite de propriété	C	C	C	C	/
Niveau Résiduel	Mesuré au point :	1	2	3	4	A
	LAeq retenu	53.5	45.5	47	43.5	45.5
	L_{50%} retenu	52.5	44	47.5	41.5	39.5
Emergence calculée		0.5	2	4.5	4.5	4
Emergence autorisée en ZER		5	5	5	5	5
Conformité Emergence		C	C	C	C	C
Absence de tonalité marquée plus de 30% du temps		C	C	C	C	C

Valeurs en dB (A), arrondies à 0.5 dB près

		Période NUIT 22h – 07h				
POINT		1	2	3	4	A
Point en limite de propriété :		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
En Zone à Emergence Réglementée :		<input checked="" type="checkbox"/>				
Niveau de bruit Ambiant	LAeq retenu	49	45	44.5	43.5	48
	L_{50%} retenu	48	43.5	43.5	42.5	39
	Valeur limite autorisée en limite de propriété pour le LAeq	60	60	60	60	/
	Conformité niveau en limite de propriété	C	C	C	C	/
Niveau Résiduel	Mesuré au point :	1	2	3	4	A
	LAeq retenu	50.5	45	43.5	43	43
	L_{50%} retenu	49.5	43.5	43	41	37.5
Emergence calculée		0*	0	1	0.5	1.5
Emergence autorisée en ZER		3	3	3	3	3
Conformité Emergence		C	C	C	C	C
Absence de tonalité marquée plus de 30% du temps		C	C	C	C	C

Valeurs en dB (A), arrondies à 0.5 dB près

* : Emergence négative ramenée à zéro car dû à la fluctuation du bruit extérieur au site.

4.3. Conclusions

- L'impact sonore engendré par l'activité de la société HERMES SELLIER à PANTIN (93500), est **conforme** aux exigences de l'arrêté précité.

5. Annexes

Les annexes font partie intégrante du rapport d'essai.

Annexe n°	Objet	Nombre de page(s)
1	Matériels utilisé	1
2	Définitions des termes	1
3	Résultats de mesures et évolutions temporelles	5
4	Analyse spectrale	10
5	Photos des points de mesure	3
6	Photo aérienne du site avec emplacements des points de mesures	1

ANNEXE 1 – Matériel utilisé

Le matériel de prélèvement est vérifié métrologiquement et les certificats de conformité métrologique sont disponibles sur demande.

Désignation matériel	Identification DEKRA	Marque	Type	N° Série	Points mesurés
Sonomètre intégrateur de précision (classe 1)	066348	01DB	Solo	65512	Point 1
Calibreur acoustique associé	066349	01DB	CAL21	34323986	
Sonomètre intégrateur de précision (classe 1)	066346	01DB	Solo	65513	Point 2
Calibreur acoustique associé	066347	01DB	CAL21	34323920	
Sonomètre intégrateur de précision (classe 1)	066350	01DB	Solo	65515	Point A
Calibreur acoustique associé	066351	01DB	CAL21	34323968	
Sonomètre intégrateur de précision (classe 1)	081591	01DB	Duo	12221	Point 4
Calibreur acoustique associé	081592	01DB	CAL21	34164921	
Sonomètre intégrateur de précision (classe 1)	081593	01DB	Duo	12223	Point 3
Calibreur acoustique associé	081594	01DB	CAL21	34164923	
Logiciel de traitement de données		01DB	DBTRAIT	Version : 5.3	

ANNEXE 2 – Définitions des termes

Niveau de pression acoustique continu équivalent pondéré A, LAeq,T :

Valeur du niveau de pression acoustique pondéré A, d'un son continu stable qui, au cours d'une période spécifiée T, a la même pression acoustique quadratique moyenne qu'un son considéré dont le niveau varie en fonction du temps. Il est donné par la formule :

$$LA_{eq,T} = 10 \log \frac{1}{t_2 - t_1} \int_{t_1}^{t_2} \frac{P^2_A(t)}{P_0^2} dt$$

$LA_{eq,T}$ est le niveau de pression acoustique équivalent pondéré A, déterminé pour un intervalle de temps T qui commence à t_1 et se terminera à t_2 .

P_0 pression acoustique de référence (20 μ Pa).

$P_A(t)$ est la pression acoustique instantanée pondérée A du signal acoustique.

Niveau acoustique fractile $L_{AN,t}$: (L1%, L10%, L50%, L90%, L99%)

Niveau sonore atteint ou dépassé pendant n% du temps de mesure.

Bruit ambiant :

Bruit total existant dans une situation donnée pendant un intervalle de temps donné. Il est composé de l'ensemble des bruits émis par toutes les sources proches ou éloignées y compris le bruit de l'activité objet du contrôle.

Bruit particulier :

Composante du bruit ambiant qui peut être identifiée spécifiquement et que l'on désire distinguer du bruit ambiant notamment parce qu'il est l'objet d'une requête.

Bruit résiduel :

Bruit ambiant, en l'absence du (des) bruit(s) particulier(s), objet(s) de la requête considérée.

Émergence :

Modification temporelle du niveau du bruit ambiant induite par l'apparition ou la disparition d'un bruit particulier. Cette modification porte sur le niveau global ou sur le niveau mesuré dans une bande quelconque de fréquence.

Tonalité marquée :

Tonalité détectée dans un spectre non pondéré de tiers d'octave, par une analyse de fréquence dans les bandes étroites correspondantes normalisées et telle que la différence de niveau avec les 4 bandes les plus proches, soit supérieure à 10 dB (de 50 Hz à 315 Hz) ou à 5 dB (de 400 Hz à 8 000 Hz).

ZER : Zone à émergence réglementée :

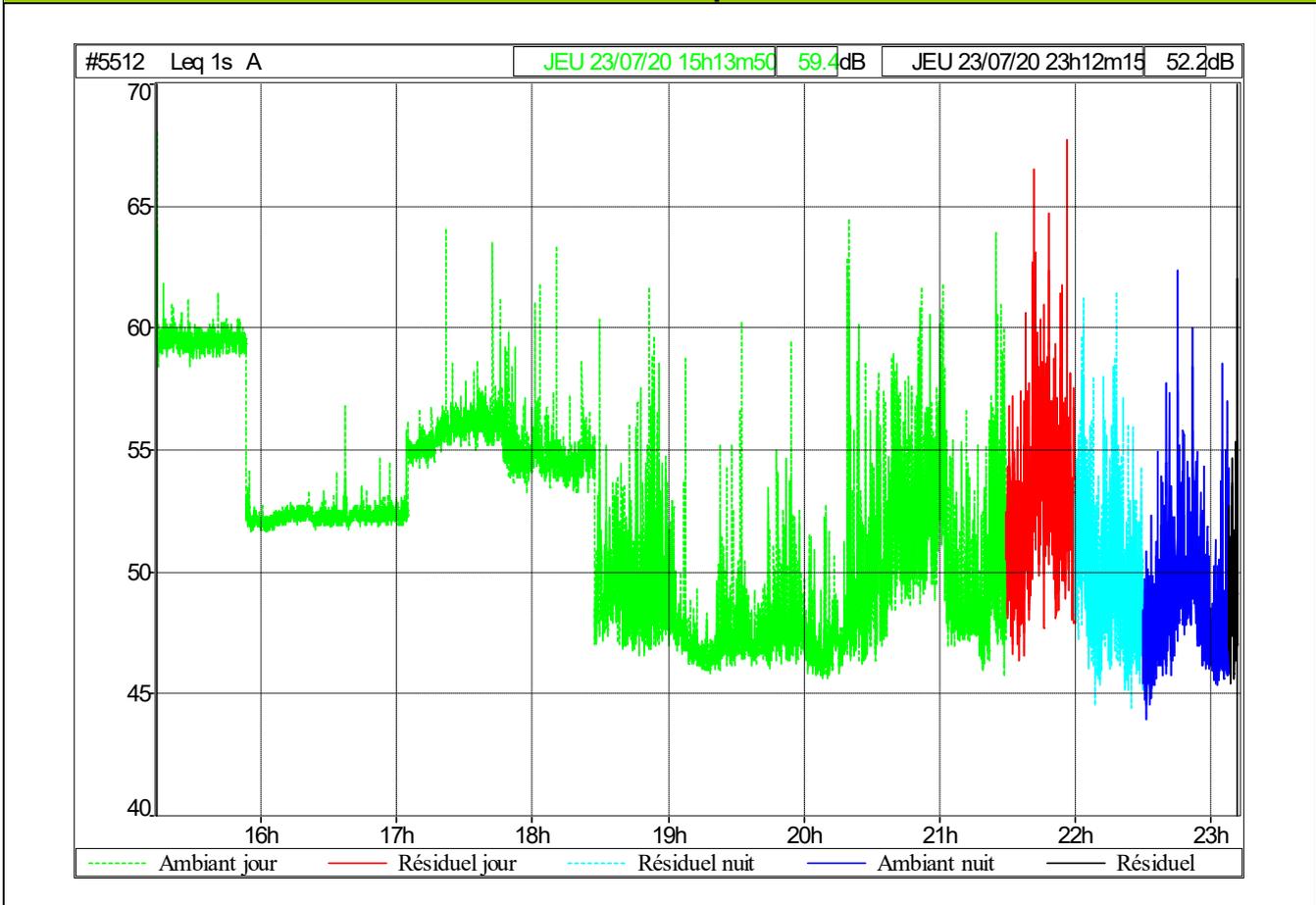
- L'intérieur des immeubles habités ou occupés par des tiers existant à la date de l'arrêté d'autorisation de l'installation et leurs parties extérieures éventuelles les plus proches (cour, jardin, terrasse) ;
- les zones constructibles définies par des documents d'urbanisme opposables aux tiers et publiés à la date de l'arrêté d'autorisation ;
- l'intérieur des immeubles habités ou occupés par des tiers qui ont été implantés après la date de l'arrêté d'autorisation dans les zones constructibles définies ci-dessus et leurs parties extérieures éventuelles les plus proches (cour, jardin, terrasse), à l'exclusion de celles des immeubles implantés dans les zones destinées à recevoir des activités artisanales ou industrielles.

ANNEXE 3 – Résultats de mesures et évolutions temporelles

POINT 1

Résultats						Situation du point de mesure																																																
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="6">Niveaux Statistiques</th> </tr> <tr> <th></th> <th>LAeq</th> <th>L50</th> <th>L90</th> <th>L10</th> <th>Durée cumulée</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Ambiant jour</td> <td>54</td> <td>52,1</td> <td>46,8</td> <td>59</td> <td>06:16:03</td> </tr> <tr> <td>Résiduel jour</td> <td>53,7</td> <td>52,3</td> <td>49,5</td> <td>55,9</td> <td>00:30:18</td> </tr> <tr> <td>Ambiant nuit</td> <td>49</td> <td>47,8</td> <td>46</td> <td>50,8</td> <td>00:37:39</td> </tr> <tr> <td>Résiduel nuit</td> <td>50,5</td> <td>49,3</td> <td>46,8</td> <td>52,7</td> <td>00:30:19</td> </tr> <tr> <td colspan="4">Heure du début:</td> <td colspan="2">23/07/2020 15:13</td> </tr> <tr> <td colspan="4">Heure de fin:</td> <td colspan="2">23/07/2020 23:12</td> </tr> </tbody> </table>						Niveaux Statistiques							LAeq	L50	L90	L10	Durée cumulée	Ambiant jour	54	52,1	46,8	59	06:16:03	Résiduel jour	53,7	52,3	49,5	55,9	00:30:18	Ambiant nuit	49	47,8	46	50,8	00:37:39	Résiduel nuit	50,5	49,3	46,8	52,7	00:30:19	Heure du début:				23/07/2020 15:13		Heure de fin:				23/07/2020 23:12		
Niveaux Statistiques																																																						
	LAeq	L50	L90	L10	Durée cumulée																																																	
Ambiant jour	54	52,1	46,8	59	06:16:03																																																	
Résiduel jour	53,7	52,3	49,5	55,9	00:30:18																																																	
Ambiant nuit	49	47,8	46	50,8	00:37:39																																																	
Résiduel nuit	50,5	49,3	46,8	52,7	00:30:19																																																	
Heure du début:				23/07/2020 15:13																																																		
Heure de fin:				23/07/2020 23:12																																																		

Evolution temporelle



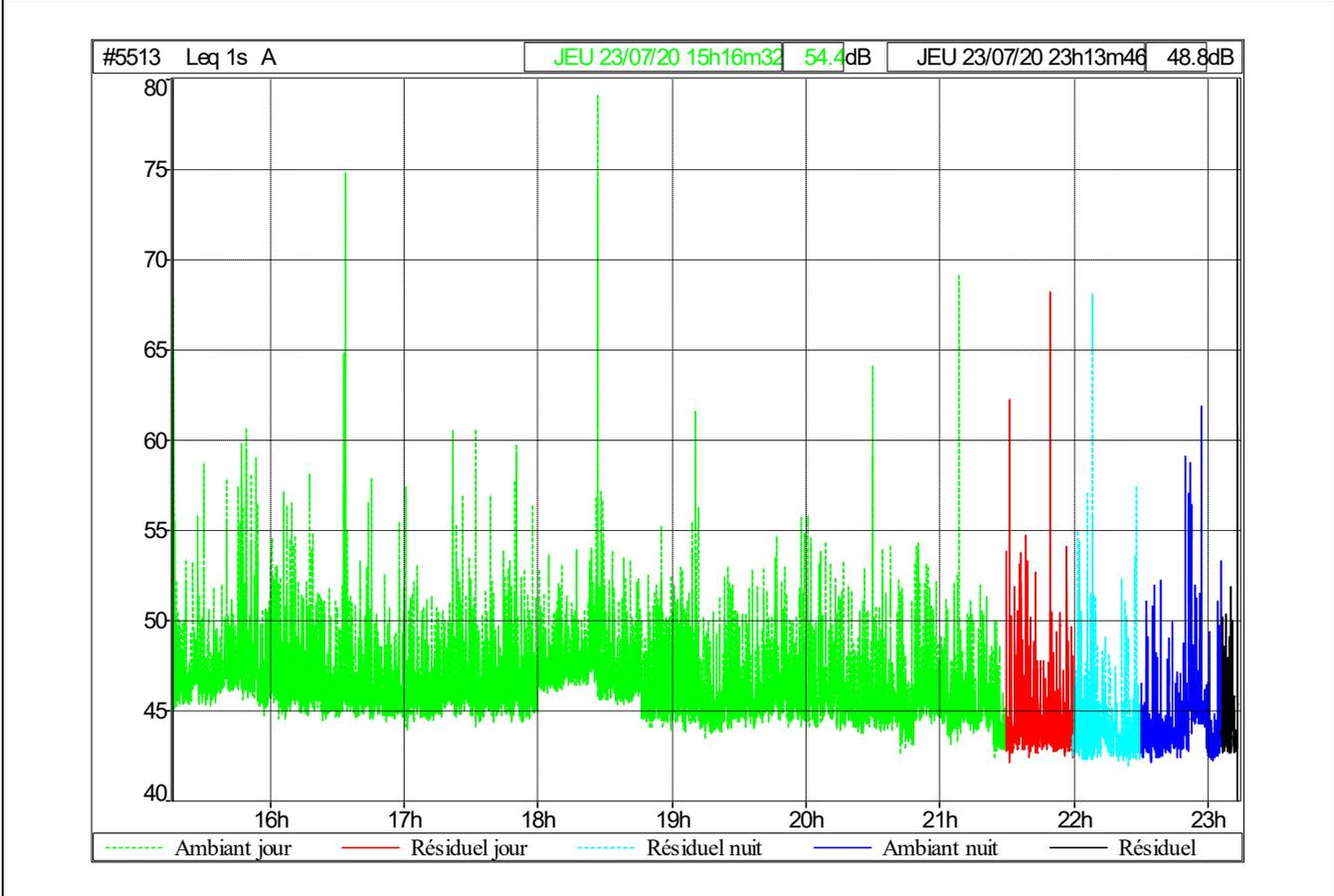
Sources de bruit liées au site ou à l'environnement extérieur

Le niveau de pression acoustique est fixé par les passages de camions sur site et par le trafic routier de la Rue de Frégy.

POINT 2

Résultats						Situation du point de mesure
Niveaux Statistiques						
	L _{Aeq}	L ₅₀	L ₉₀	L ₁₀	Durée cumulée	
Ambiant jour	47,6	46	44,6	48,5	06:13:17	
Résiduel jour	45,5	43,8	43	46,1	00:30:14	
Ambiant nuit	44,9	43,6	42,8	45,6	00:36:11	
Résiduel nuit	45,1	43,3	42,6	45,3	00:30:14	
Heure du début:			23/07/2020 15:16			
Heure de fin:			23/07/2020 23:13			

Evolution temporelle



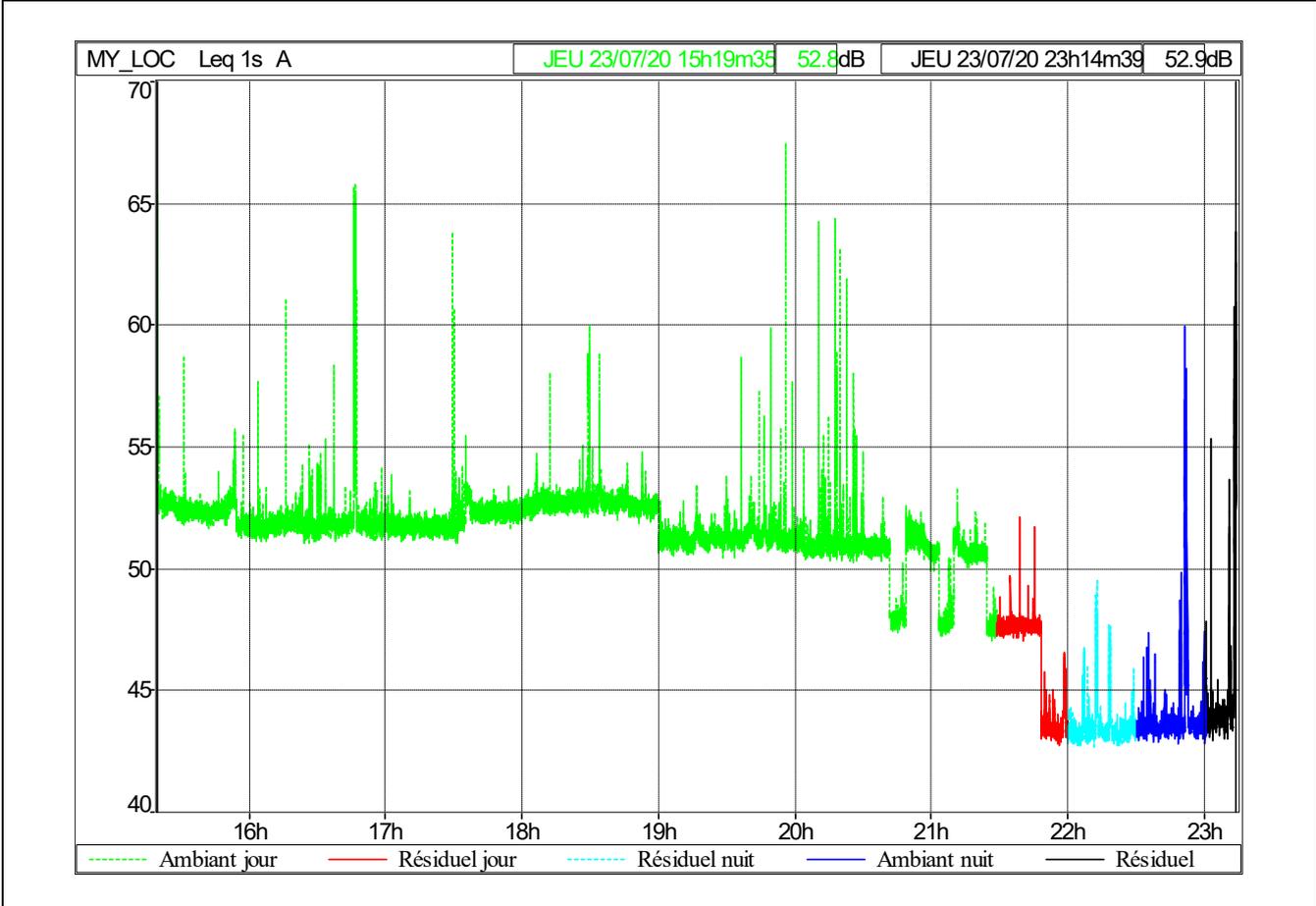
Sources de bruit liées au site ou à l'environnement extérieur

Le niveau de pression acoustique est fixé par les passages de camions sur site et par le trafic routier de la Rue de Frégy.

POINT 3

Résultats						Situation du point de mesure
Niveaux Statistiques						
	LAeq	L50	L90	L10	Durée cumulée	
Ambiant jour	51,7	51,6	50,6	52,6	06:09:46	
Résiduel jour	46,8	47,4	43,2	47,7	00:31:01	
Ambiant nuit	44,3	43,4	43,1	44,4	00:31:02	
Résiduel nuit	43,6	43,2	42,9	44	00:30:10	
Heure du début:				23/07/2020 15:19		
Heure de fin:				23/07/2020 23:14		

Evolution temporelle



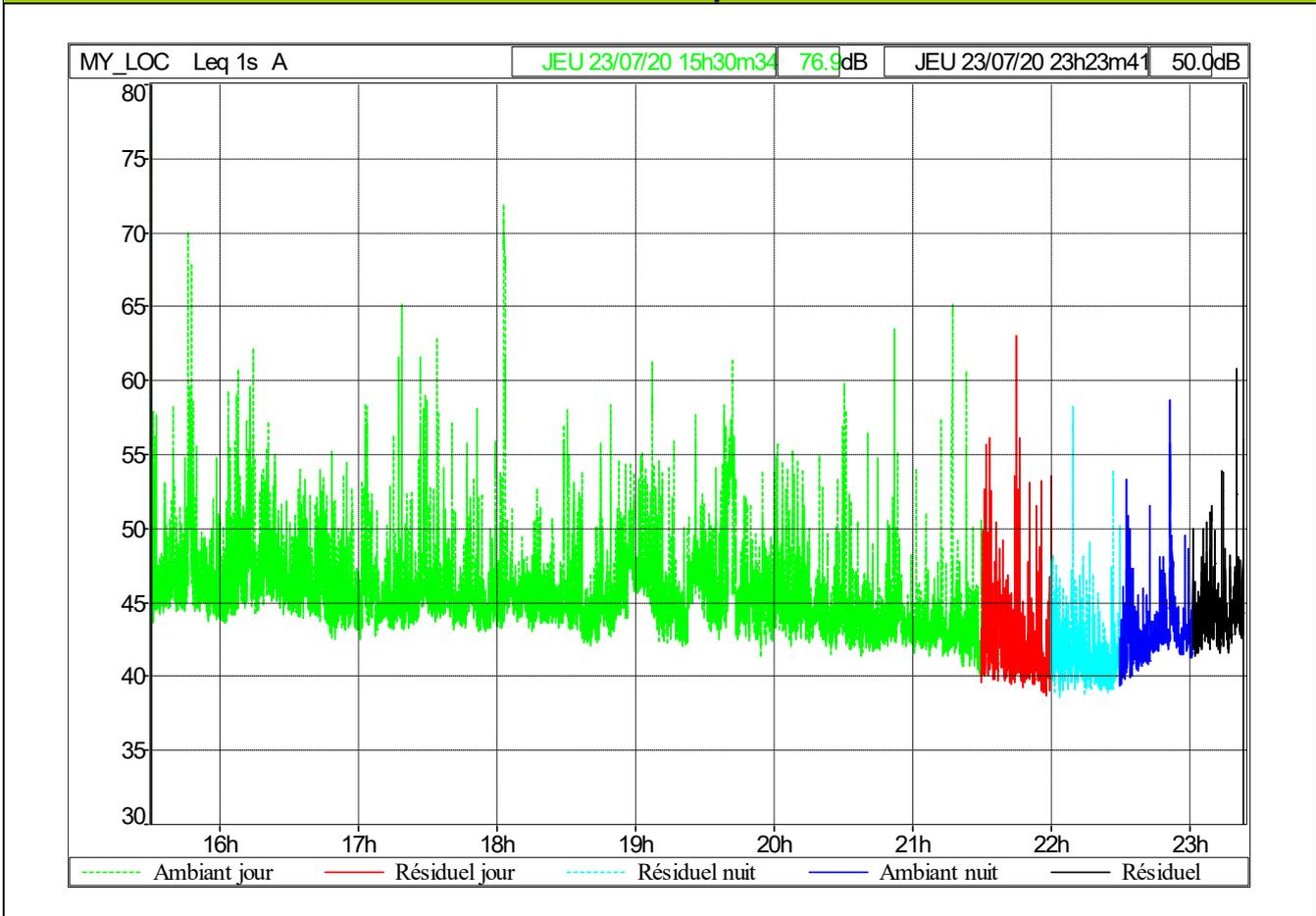
Sources de bruit liées au site ou à l'environnement extérieur

Le niveau de pression acoustique est fixé par les passages et stationnements de camions sur site.

POINT 4

Résultats						Situation du point de mesure
Niveaux Statistiques						
	LAeq	L50	L90	L10	Durée cumulée	
Ambiant jour	47,8	45	43	48,5	05:59:32	
Résiduel jour	43,3	41,3	40	44,7	00:30:02	
Ambiant nuit	43,6	42,4	41	44,6	00:31:21	
Résiduel nuit	42,2	40,8	39,6	43,3	00:30:02	
Heure du début:				23/07/2020 15:30		
Heure de fin:				23/07/2020 23:23		

Evolution temporelle



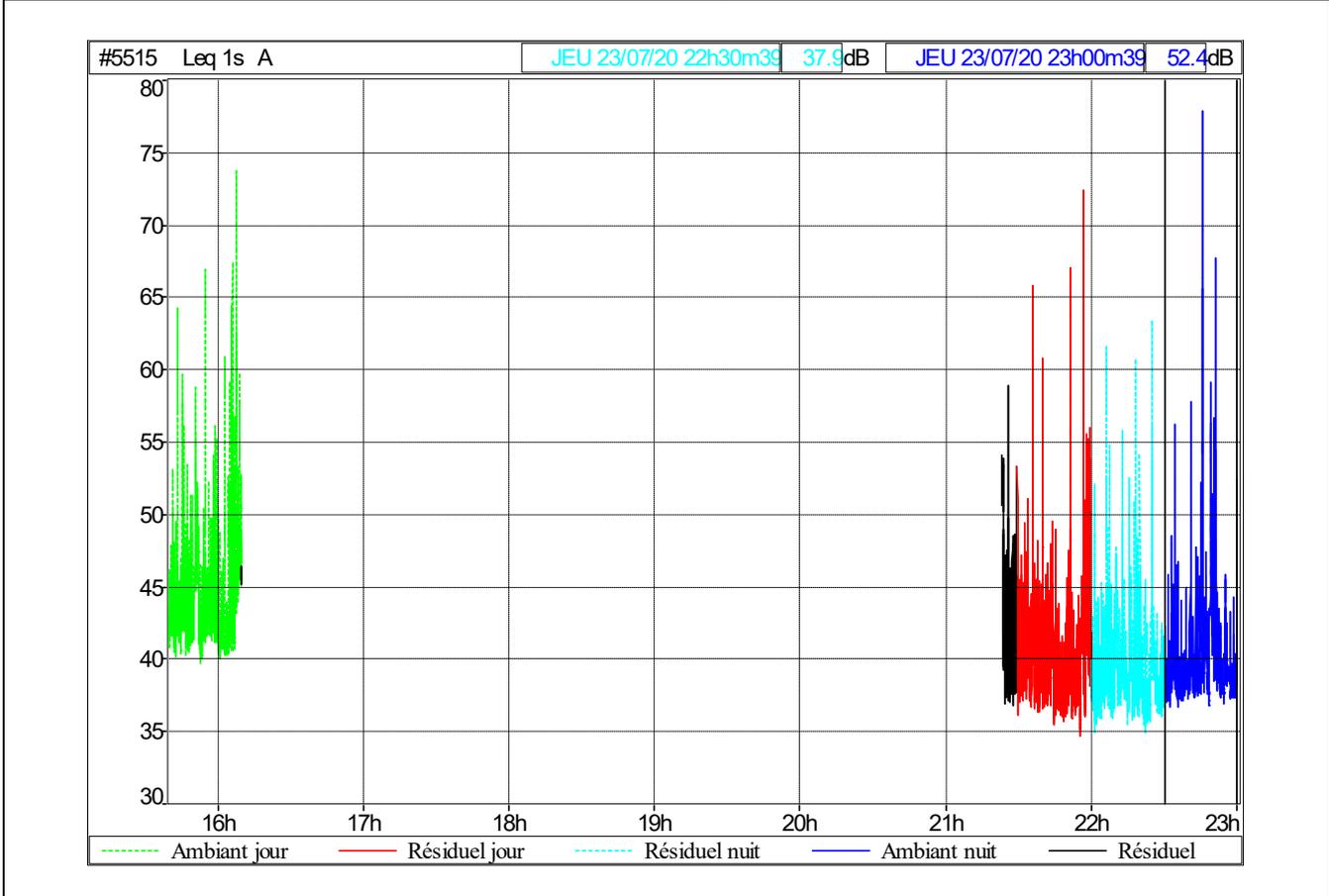
Sources de bruit liées au site ou à l'environnement extérieur

Le niveau de pression acoustique est fixé par les passages et stationnements de camions sur site.

POINT A

Résultats						Situation du point de mesure
Niveaux Statistiques						
	LAeq	L50	L90	L10	Durée cumulée	
Ambiant jour	49,7	43,3	41,1	49,4	00:30:01	
Résiduel jour	45,7	39,6	37	44	00:30:50	
Ambiant nuit	48,2	38,8	37,6	43,7	00:30:00	
Résiduel nuit	42,9	37,7	36,4	43,1	00:30:00	
Heure du début:				23/07/2020 15:39		
Heure de fin:				23/07/2020 23:00		

Evolution temporelle



Sources de bruit liées au site ou à l'environnement extérieur

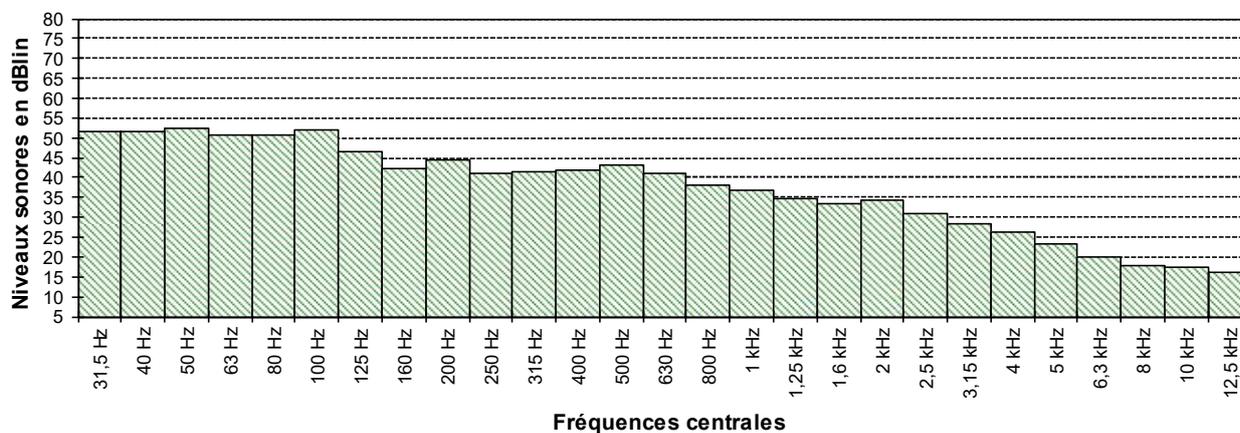
Le niveau de pression acoustique est fixé par les passages, stationnements, chargements/déchargements de camions sur site.

ANNEXE 4 – Analyse spectrale

POINT 1 – Jour

Fréquence	Niveau mesuré en dBLin	Différence D1 avec 2 niveaux f. inférieures	Différence D2 avec 2 niveaux f. supérieures	Tonalité marquée selon 23/01/97	
				si D1 et D2 >	TM
31,5 Hz	51,7	x	x		
40 Hz	51,4	x	x		
50 Hz	52,6	1,0	1,8	10	non
63 Hz	50,9	-1,1	-0,4	10	non
80 Hz	50,7	-1,1	0,8	10	non
100 Hz	51,8	1,0	7,1	10	non
125 Hz	46,3	-5,0	2,9	10	non
160 Hz	42,3	-7,6	-0,7	10	non
200 Hz	44,3	-0,4	3,0	10	non
250 Hz	41,1	-2,3	-0,6	10	non
315 Hz	41,4	-1,6	-1,2	10	non
400 Hz	42	0,7	-0,3	5	non
500 Hz	43,1	1,4	3,2	5	non
630 Hz	41,2	-1,4	3,7	5	non
800 Hz	38,1	-4,2	2,1	5	non
1 kHz	36,8	-3,1	2,5	5	non
1,25 kHz	34,9	-2,6	1,0	5	non
1,6 kHz	33,5	-2,5	0,7	5	non
2 kHz	34,2	-0,1	4,5	5	non
2,5 kHz	30,8	-3,1	3,5	5	non
3,15 kHz	28,3	-4,5	3,4	5	non
4 kHz	26,1	-3,6	4,3	5	non
5 kHz	23,2	-4,1	4,2	5	non
6,3 kHz	19,8	-5,1	2,1	5	non
8 kHz	17,9	-3,9	1,0	5	non
10 kHz	17,4	x	x		
12,5 kHz	16,3	x	x		

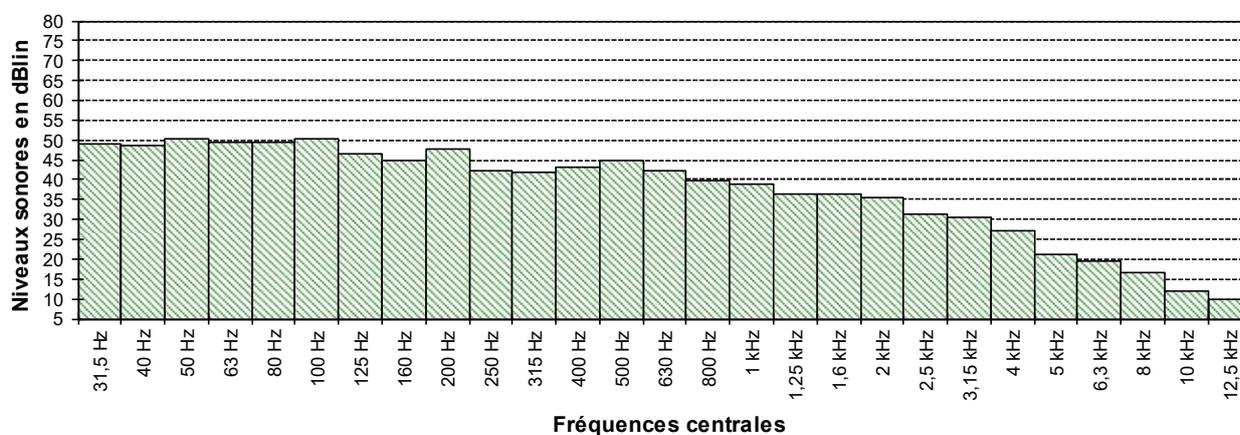
Mode : 1/3 octave
Début : 23/07/2020 16H00
Fin : 23/07/2020 18H00
Point : 1
Sources : /



POINT 1 – Nuit

Mode : 1/3 octave
 Début : 23/07/2020 22H30
 Fin : 23/07/2020 23H00
 Point : 1
 Sources : /

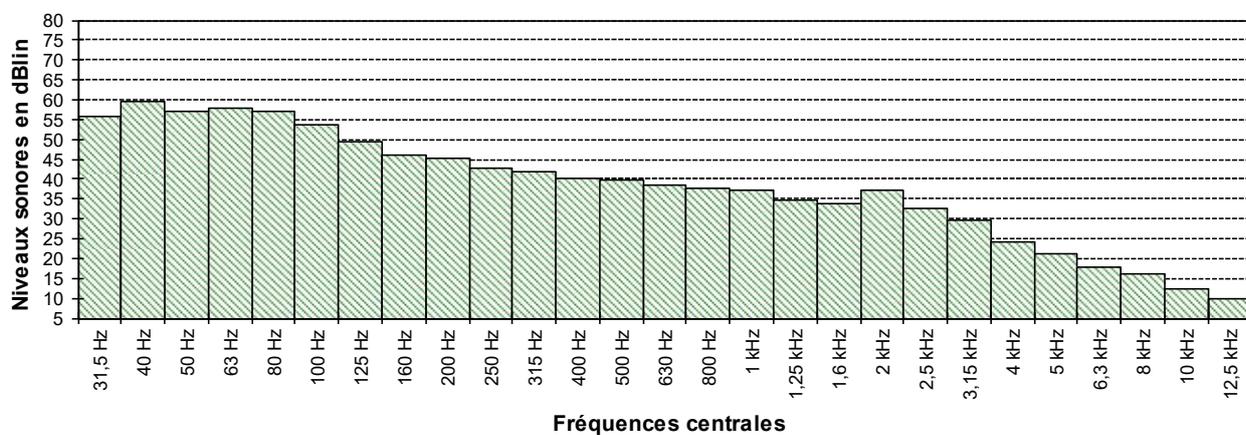
Fréquence	Niveau mesuré en dBLin	Différence D1 avec 2 niveaux f. inférieures	Différence D2 avec 2 niveaux f. supérieures	Tonalité marquée selon 23/01/97	
				si D1 et D2 >	TM
31,5 Hz	48,9	x	x		
40 Hz	48,4	x	x		
50 Hz	50,5	1,8	1,0	10	non
63 Hz	49,3	-0,3	-0,6	10	non
80 Hz	49,6	-0,3	0,9	10	non
100 Hz	50,1	0,6	4,3	10	non
125 Hz	46,6	-3,3	0,1	10	non
160 Hz	44,9	-3,8	-0,9	10	non
200 Hz	47,7	1,9	5,7	10	non
250 Hz	42,2	-4,3	-0,3	10	non
315 Hz	41,8	-4,0	-2,2	10	non
400 Hz	43,1	1,1	-0,6	5	non
500 Hz	44,7	2,2	3,5	5	non
630 Hz	42,4	-1,6	3,0	5	non
800 Hz	39,6	-4,1	1,6	5	non
1 kHz	39,1	-2,1	2,6	5	non
1,25 kHz	36,6	-2,8	0,7	5	non
1,6 kHz	36,3	-1,7	2,5	5	non
2 kHz	35,4	-1,1	4,6	5	non
2,5 kHz	31,3	-4,6	2,2	5	non
3,15 kHz	30,3	-3,5	5,1	5	non
4 kHz	27,3	-3,5	6,8	5	non
5 kHz	21,2	-7,9	2,8	5	non
6,3 kHz	19,7	-5,5	4,9	5	non
8 kHz	16,5	-4,0	5,5	5	non
10 kHz	11,9	x	x		
12,5 kHz	9,8	x	x		



POINT 2 – Jour

Mode : 1/3 octave
 Début : 23/07/2020 16H00
 Fin : 23/07/2020 17H00
 Point : 2
 Sources : /

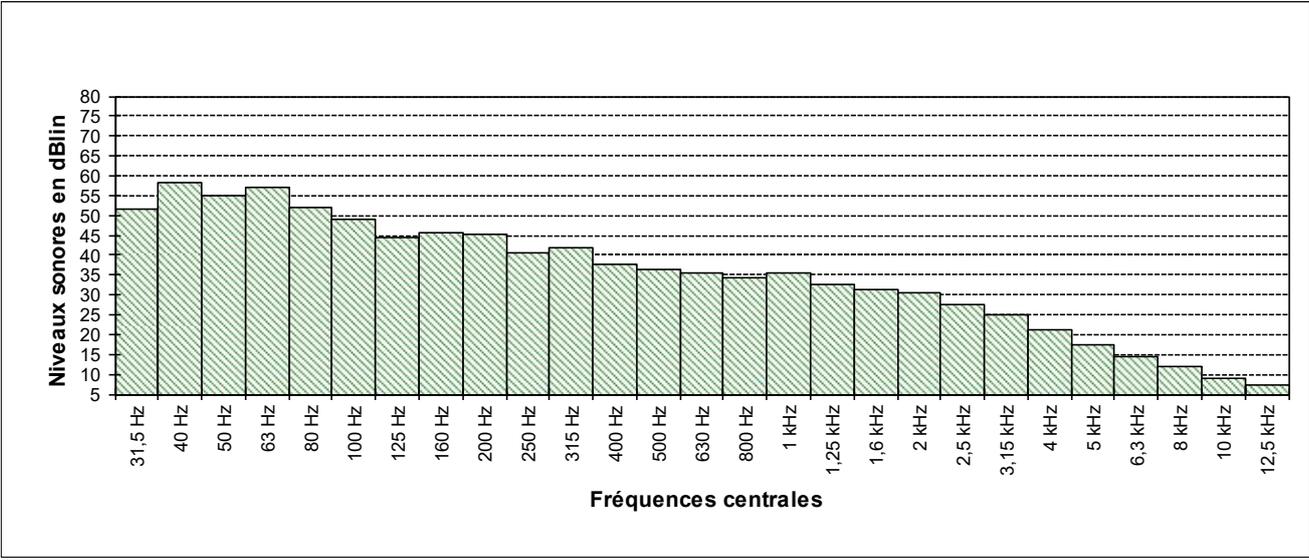
Fréquence	Niveau mesuré en dBLin	Différence D1 avec 2 niveaux f. inférieures	Différence D2 avec 2 niveaux f. supérieures	Tonalité marquée selon 23/01/97	
				si D1 et D2 >	TM
31,5 Hz	55,6	x	x		
40 Hz	59,7	x	x		
50 Hz	57,2	-0,9	-0,2	10	non
63 Hz	57,8	-0,8	2,2	10	non
80 Hz	57	-0,5	5,1	10	non
100 Hz	53,5	-3,9	5,5	10	non
125 Hz	49,3	-6,3	3,6	10	non
160 Hz	46	-5,9	1,7	10	non
200 Hz	45,4	-2,6	3,0	10	non
250 Hz	42,8	-2,9	1,7	10	non
315 Hz	41,9	-2,4	2,0	10	non
400 Hz	40,1	-2,3	1,0	5	non
500 Hz	39,6	-1,5	1,6	5	non
630 Hz	38,5	-1,4	1,2	5	non
800 Hz	37,5	-1,6	1,4	5	non
1 kHz	37,1	-0,9	2,6	5	non
1,25 kHz	34,9	-2,4	-1,1	5	non
1,6 kHz	34	-2,1	-1,6	5	non
2 kHz	37,4	2,9	6,2	5	non
2,5 kHz	32,4	-3,6	4,7	5	non
3,15 kHz	29,6	-6,0	6,6	5	non
4 kHz	24,1	-7,1	4,2	5	non
5 kHz	21,4	-6,3	4,5	5	non
6,3 kHz	17,7	-5,3	3,2	5	non
8 kHz	16	-3,9	4,9	5	non
10 kHz	12,2	x	x		
12,5 kHz	9,7	x	x		



POINT 2 – Nuit

Mode : 1/3 octave
 Début : 23/07/2020 22H30
 Fin : 23/07/2020 23H00
 Point : 2
 Sources : /

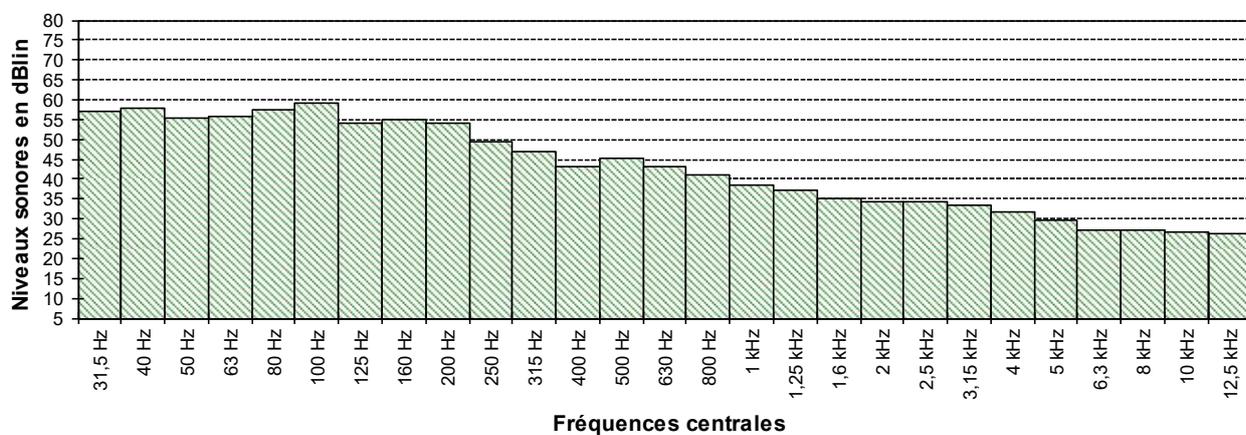
Fréquence	Niveau mesuré en dBLin	Différence D1 avec 2 niveaux f. inférieures	Différence D2 avec 2 niveaux f. supérieures	Tonalité marquée selon 23/01/97	
				si D1 et D2 >	TM
31,5 Hz	51,4	x	x		
40 Hz	58,1	x	x		
50 Hz	55	-0,9	-0,3	10	non
63 Hz	57,1	0,3	6,4	10	non
80 Hz	52	-4,2	4,8	10	non
100 Hz	48,9	-6,4	3,9	10	non
125 Hz	44,2	-6,5	-1,3	10	non
160 Hz	45,6	-1,6	2,0	10	non
200 Hz	45,4	0,4	4,2	10	non
250 Hz	40,6	-4,9	0,5	10	non
315 Hz	41,7	-1,9	4,6	10	non
400 Hz	37,7	-3,5	1,7	5	non
500 Hz	36,5	-3,6	1,6	5	non
630 Hz	35,5	-1,6	0,4	5	non
800 Hz	34,3	-1,7	-0,2	5	non
1 kHz	35,7	0,8	3,6	5	non
1,25 kHz	32,8	-2,3	2,0	5	non
1,6 kHz	31,2	-3,3	2,0	5	non
2 kHz	30,4	-1,7	4,0	5	non
2,5 kHz	27,5	-3,3	3,9	5	non
3,15 kHz	25	-4,2	5,2	5	non
4 kHz	21,4	-5,0	5,3	5	non
5 kHz	17,3	-6,3	3,8	5	non
6,3 kHz	14,5	-5,3	3,7	5	non
8 kHz	12,1	-4,0	3,9	5	non
10 kHz	9	x	x		
12,5 kHz	7,3	x	x		



POINT 3 – Jour

Mode : 1/3 octave
 Début : 23/07/2020 16H00
 Fin : 23/07/2020 18H00
 Point : 3
 Sources : /

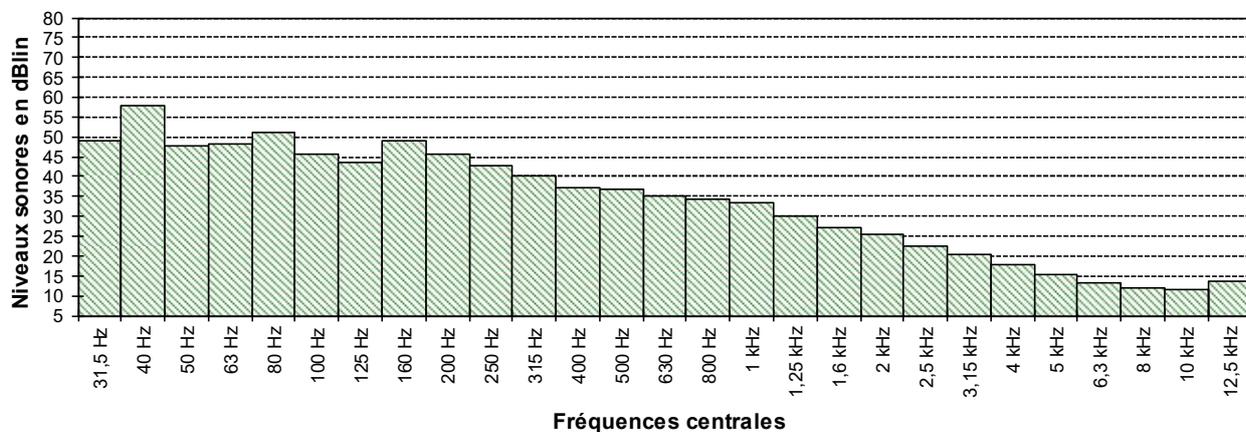
Fréquence	Niveau mesuré en dBLin	Différence D1 avec 2 niveaux f. inférieures	Différence D2 avec 2 niveaux f. supérieures	Tonalité marquée selon 23/01/97	
				si D1 et D2 >	TM
31,5 Hz	57,2	x	x		
40 Hz	57,9	x	x		
50 Hz	55,3	-2,3	-1,5	10	non
63 Hz	55,9	-0,9	-2,6	10	non
80 Hz	57,6	2,0	0,2	10	non
100 Hz	59,2	2,4	4,5	10	non
125 Hz	54,2	-4,3	-0,3	10	non
160 Hz	55,1	-2,3	2,8	10	non
200 Hz	53,9	-0,8	5,4	10	non
250 Hz	49,6	-4,9	4,2	10	non
315 Hz	47	-5,3	2,6	10	non
400 Hz	43	-5,5	-1,5	5	non
500 Hz	45,4	0,0	3,1	5	non
630 Hz	43,3	-1,1	3,3	5	non
800 Hz	41	-3,5	3,1	5	non
1 kHz	38,6	-3,7	2,3	5	non
1,25 kHz	37,1	-2,9	2,2	5	non
1,6 kHz	35,3	-2,6	0,9	5	non
2 kHz	34,4	-1,9	0,4	5	non
2,5 kHz	34,4	-0,5	1,7	5	non
3,15 kHz	33,5	-0,9	2,7	5	non
4 kHz	31,6	-2,4	3,0	5	non
5 kHz	29,7	-3,0	2,7	5	non
6,3 kHz	27	-3,8	0,0	5	non
8 kHz	27	-1,6	0,4	5	non
10 kHz	26,9	x	x		
12,5 kHz	26,2	x	x		



POINT 3 – Nuit

Mode : 1/3 octave
 Début : 23/07/2020 22H30
 Fin : 23/07/2020 23H00
 Point : 3
 Sources : /

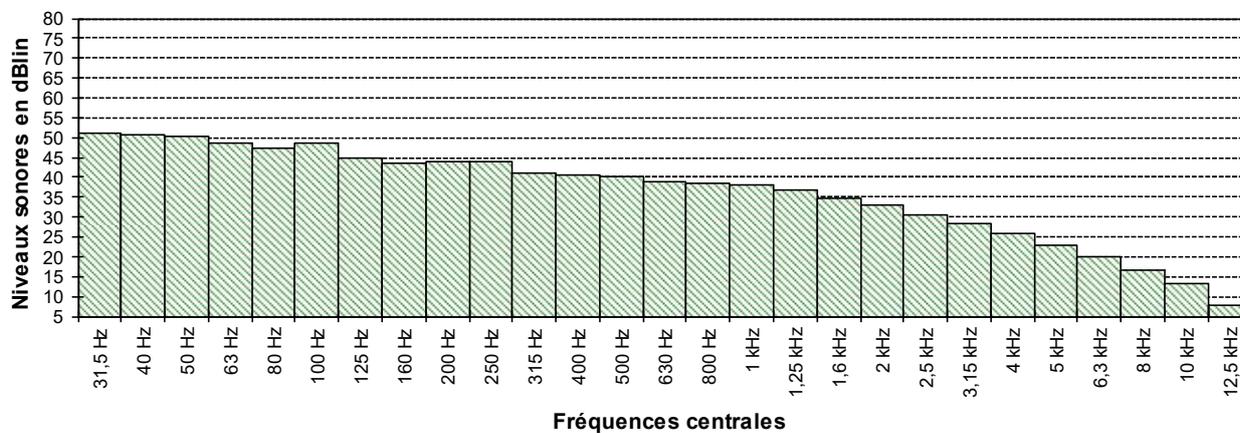
Fréquence	Niveau mesuré en dBLin	Différence D1 avec 2 niveaux f. inférieures	Différence D2 avec 2 niveaux f. supérieures	Tonalité marquée selon 23/01/97	
				si D1et D2 >	TM
31,5 Hz	49,1	x	x		
40 Hz	57,8	x	x		
50 Hz	47,8	-7,5	-2,0	10	non
63 Hz	48,1	-7,1	-1,0	10	non
80 Hz	51	3,0	6,3	10	non
100 Hz	45,6	-4,2	-1,6	10	non
125 Hz	43,6	-5,5	-4,2	10	non
160 Hz	49,2	4,5	4,6	10	non
200 Hz	45,8	-1,4	4,1	10	non
250 Hz	42,9	-4,9	4,1	10	non
315 Hz	40	-4,6	3,0	10	non
400 Hz	37,1	-4,6	1,0	5	non
500 Hz	36,9	-1,9	2,2	5	non
630 Hz	35,2	-1,8	1,3	5	non
800 Hz	34,2	-1,9	2,0	5	non
1 kHz	33,6	-1,1	4,7	5	non
1,25 kHz	30	-3,9	3,5	5	non
1,6 kHz	27,3	-4,9	3,0	5	non
2 kHz	25,5	-3,4	3,9	5	non
2,5 kHz	22,6	-3,9	3,5	5	non
3,15 kHz	20,2	-4,1	3,5	5	non
4 kHz	17,7	-3,9	3,2	5	non
5 kHz	15,4	-3,7	2,7	5	non
6,3 kHz	13,3	-3,4	1,5	5	non
8 kHz	12,1	-2,4	-0,5	5	non
10 kHz	11,4	x	x		
12,5 kHz	13,5	x	x		



POINT 4 – Jour

Mode : 1/3 octave
 Début : 23/07/2020 16H00
 Fin : 23/07/2020 18H00
 Point : 4
 Sources : /

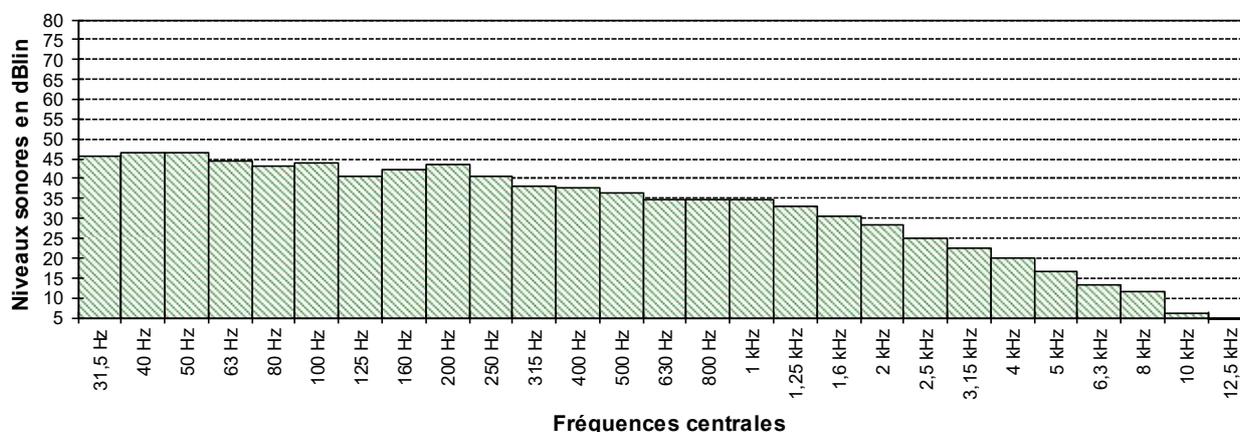
Fréquence	Niveau mesuré en dBLin	Différence D1 avec 2 niveaux f. inférieures	Différence D2 avec 2 niveaux f. supérieures	Tonalité marquée selon 23/01/97	
				si D1 et D2 >	TM
31,5 Hz	51,1	x	x		
40 Hz	50,8	x	x		
50 Hz	50,5	-0,5	2,3	10	non
63 Hz	48,8	-1,9	0,7	10	non
80 Hz	47,5	-2,2	0,3	10	non
100 Hz	48,7	0,5	4,5	10	non
125 Hz	44,8	-3,3	1,1	10	non
160 Hz	43,5	-3,7	-0,4	10	non
200 Hz	43,8	-0,4	1,1	10	non
250 Hz	43,9	0,2	3,2	10	non
315 Hz	40,9	-3,0	0,7	10	non
400 Hz	40,4	-2,3	0,9	5	non
500 Hz	40	-0,7	1,3	5	non
630 Hz	39	-1,2	0,8	5	non
800 Hz	38,4	-1,1	1,0	5	non
1 kHz	38	-0,7	2,1	5	non
1,25 kHz	36,7	-1,5	2,7	5	non
1,6 kHz	34,9	-2,5	3,0	5	non
2 kHz	32,9	-3,0	3,3	5	non
2,5 kHz	30,7	-3,3	3,5	5	non
3,15 kHz	28,2	-3,7	3,5	5	non
4 kHz	25,9	-3,7	4,2	5	non
5 kHz	23	-4,2	4,5	5	non
6,3 kHz	19,8	-4,9	4,6	5	non
8 kHz	16,6	-5,1	5,3	5	non
10 kHz	13,2	x	x		
12,5 kHz	7,8	x	x		



POINT 4 – Nuit

Mode : 1/3 octave
 Début : 23/07/2020 22H30
 Fin : 23/07/2020 23H00
 Point : 4
 Sources : /

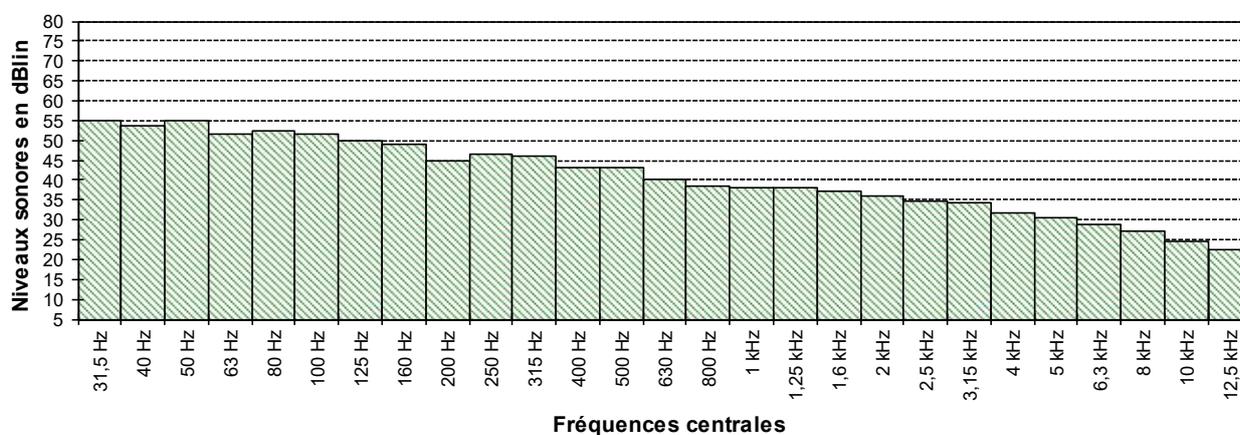
Fréquence	Niveau mesuré en dBLin	Différence D1 avec 2 niveaux f. inférieures	Différence D2 avec 2 niveaux f. supérieures	Tonalité marquée selon 23/01/97	
				si D1 et D2 >	TM
31,5 Hz	45,7	x	x		
40 Hz	46,7	x	x		
50 Hz	46,4	0,2	2,6	10	non
63 Hz	44,2	-2,4	0,5	10	non
80 Hz	43,3	-2,1	0,5	10	non
100 Hz	44,1	0,3	2,4	10	non
125 Hz	40,8	-2,9	-2,2	10	non
160 Hz	42,4	-0,4	0,1	10	non
200 Hz	43,6	1,9	4,3	10	non
250 Hz	40,4	-2,6	2,6	10	non
315 Hz	37,9	-4,4	0,8	10	non
400 Hz	37,6	-1,7	2,0	5	non
500 Hz	36,5	-1,3	1,9	5	non
630 Hz	34,5	-2,6	-0,1	5	non
800 Hz	34,6	-1,0	0,7	5	non
1 kHz	34,6	0,0	2,7	5	non
1,25 kHz	33	-1,6	3,5	5	non
1,6 kHz	30,4	-3,5	3,4	5	non
2 kHz	28,4	-3,5	4,4	5	non
2,5 kHz	25	-4,5	3,6	5	non
3,15 kHz	22,6	-4,4	4,1	5	non
4 kHz	19,8	-4,2	4,5	5	non
5 kHz	16,7	-4,7	4,2	5	non
6,3 kHz	13,2	-5,3	3,5	5	non
8 kHz	11,7	-3,6	6,3	5	non
10 kHz	6,1	x	x		
12,5 kHz	4,6	x	x		



POINT A – Jour

Mode : 1/3 octave
 Début : 23/07/2020 15H39
 Fin : 23/07/2020 16H09
 Point : A
 Sources : /

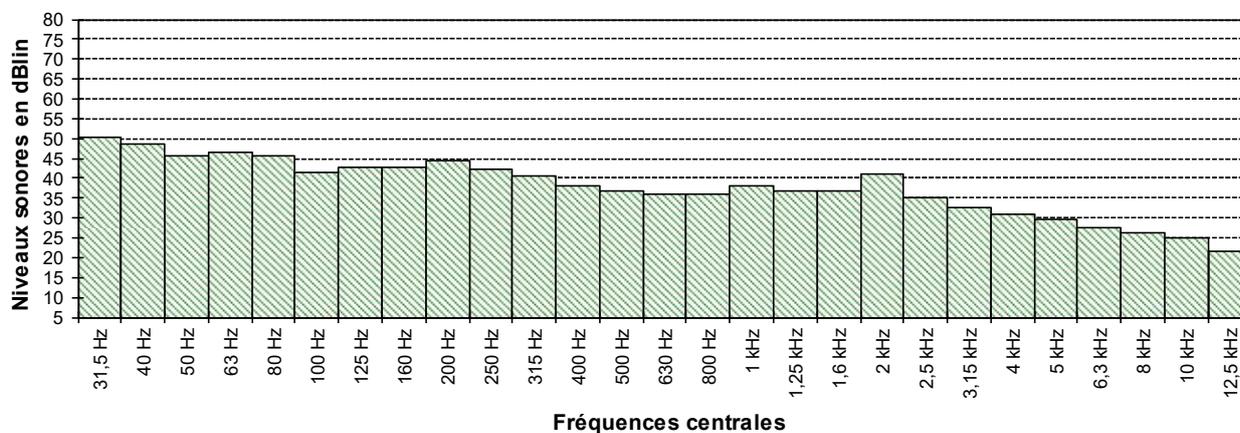
Fréquence	Niveau mesuré en dBLin	Différence D1 avec 2 niveaux f. inférieures	Différence D2 avec 2 niveaux f. supérieures	Tonalité marquée selon 23/01/97	
				si D1 et D2 >	TM
31,5 Hz	54,9	x	x		
40 Hz	53,8	x	x		
50 Hz	55,1	0,7	3,1	10	non
63 Hz	51,4	-3,1	-0,7	10	non
80 Hz	52,5	-1,1	1,6	10	non
100 Hz	51,7	-0,3	2,3	10	non
125 Hz	49,8	-2,3	2,4	10	non
160 Hz	49	-1,9	3,3	10	non
200 Hz	44,9	-4,5	-1,3	10	non
250 Hz	46,3	-1,1	1,4	10	non
315 Hz	46,1	0,4	3,0	10	non
400 Hz	43,2	-3,0	1,4	5	non
500 Hz	43	-1,9	3,6	5	non
630 Hz	40,1	-3,0	1,7	5	non
800 Hz	38,6	-3,2	0,5	5	non
1 kHz	38,2	-1,2	0,5	5	non
1,25 kHz	37,9	-0,5	1,1	5	non
1,6 kHz	37,4	-0,7	2,0	5	non
2 kHz	36	-1,7	1,6	5	non
2,5 kHz	34,6	-2,2	1,5	5	non
3,15 kHz	34,1	-1,3	2,9	5	non
4 kHz	31,8	-2,6	2,1	5	non
5 kHz	30,6	-2,5	2,7	5	non
6,3 kHz	28,6	-2,6	2,6	5	non
8 kHz	27	-2,7	3,3	5	non
10 kHz	24,7	x	x		
12,5 kHz	22,3	x	x		



POINT A – Nuit

Mode : 1/3 octave
 Début : 23/07/2020 22H30
 Fin : 23/07/2020 23H00
 Point : **A**
 Sources : /

Fréquence	Niveau mesuré en dBLin	Différence D1 avec 2 niveaux f. inférieures	Différence D2 avec 2 niveaux f. supérieures	Tonalité marquée selon 23/01/97	
				si D1 et D2 >	TM
31,5 Hz	50,2	x	x		
40 Hz	48,8	x	x		
50 Hz	45,8	-3,8	-0,3	10	non
63 Hz	46,5	-1,1	2,4	10	non
80 Hz	45,7	-0,5	3,4	10	non
100 Hz	41,6	-4,5	-1,2	10	non
125 Hz	42,9	-1,2	-0,7	10	non
160 Hz	42,7	0,4	-0,8	10	non
200 Hz	44,4	1,6	2,8	10	non
250 Hz	42,4	-1,2	2,9	10	non
315 Hz	40,6	-2,9	3,0	10	non
400 Hz	38,1	-3,5	1,5	5	non
500 Hz	37	-2,5	0,9	5	non
630 Hz	36,1	-1,5	-1,1	5	non
800 Hz	36,1	-0,5	-1,4	5	non
1 kHz	38	1,9	1,0	5	non
1,25 kHz	37	-0,2	-2,5	5	non
1,6 kHz	36,9	-0,6	-2,2	5	non
2 kHz	41,1	4,1	6,9	5	non
2,5 kHz	35,3	-4,2	3,3	5	non
3,15 kHz	32,8	-6,3	2,5	5	non
4 kHz	30,9	-3,3	2,1	5	non
5 kHz	29,6	-2,4	2,6	5	non
6,3 kHz	27,7	-2,6	2,0	5	non
8 kHz	26,2	-2,6	2,5	5	non
10 kHz	25,1	x	x		
12,5 kHz	21,6	x	x		



ANNEXE 5 – Photos des points de mesures

POINT 1



POINT 2



POINT 3



POINT 4



POINT A



**ANNEXE 6 – Photo aérienne du site avec emplacements
des points de mesures**